

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. MICHEL GERMAIN, Président**
 M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE, Commissaire
 M. PIERRE RENAUD, Commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROGRAMME DE STABILISATION DES BERGES
DU LAC SAINT-JEAN 2017-2026
PAR RIO TINTO ALCAN INC.**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 13 juin 2017 à 19 h
Salle Alma
Hôtel Universel
1000, boulevard des Cascades
Alma

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 13 JUIN 2017

MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

M. ANDRÉ PARADIS, MME HÉLÈNE BOIVIN, MME GHISLAINE HUDON et
M. JEAN-PIERRE BOIVIN

Comité des parties prenantes de la gestion durable du Lac Saint-Jean 5

M. GÉRALD O'BOMSAWIN..... 35

M. DANIEL MURRAY, Ligue des propriétaires de Vauvert 39

MME DIANE DIONNE..... 48

PAUSE

MME CHRISTA BERKY 55

M. GÉRALD O'BOMSAWIN, Les propriétaires de chalet Pointe Wilson Inc..... 66

M. DONALD PILOTE 77

M. PIERRE AUDET et M. GRATIEN MARTEL

Fédération des associations des propriétaires riverains de Saint-Gédéon 79

M. DENIS TROTTIER 88

MOT DE LA FIN 95

SÉANCE AJOURNÉE AU 14 JUIN À 13 h.

**SÉANCE DU 13 JUIN 2017
SÉANCE DE LA SOIRÉE**

MOT DU PRÉSIDENT

5

LE PRÉSIDENT :

10

Mesdames et Messieurs, bonsoir, bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean 2017-2026 par Rio Tinto Alcan Inc.

15

Tout d'abord, je vous demande, s'il vous plaît, de bien vouloir mettre en mode sourdine vos cellulaires et appareils électroniques.

20

Je me présente, je suis Michel Germain et je préside cette Commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

25

Pour ce faire, je suis secondé par les commissaires Éric-Antoine Lavoie et Pierre Renaud. Également à l'accueil, nous avons Madame Caroline Cloutier qui est notre coordonnatrice du secrétariat de la Commission ainsi que de Madame Diane Paquin qui est directrice des communications au BAPE.

30

À l'arrière, nous sommes également assistés d'une équipe du Centre de services partagés du Québec composée de Messieurs Daniel Buisson et Maxime Vadeboncoeur qui sont responsables de la logistique et de la sonorisation. Nous avons également au BAPE Monsieur Pierre Dufour qui est chargé de la webdiffusion des séances. Donc, ce soir, nous avons une webdiffusion audio seulement, alors qu'en première partie on avait vidéo également.

35

Tous les propos de cette deuxième partie d'audience seront enregistrés et retranscrits par Madame Cindy Lavertu qui est notre sténographe officielle.

Les transcriptions des séances seront accessibles dans environ une semaine dans les centres de documentation et par accès Internet aux centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle et également dans le site Web du BAPE.

40

Nous avons tenu, les 9, 10 et 11 mai derniers, la première partie de l'audience publique qui avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions.

45

Nous abordons ce soir la deuxième partie de l'audience publique qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications.

Le déroulement de la séance est le suivant :

50

- Nous demandons aux personnes qui ont fait connaître avant le 25 mai dernier leur intention de faire une présentation verbale et dont la présentation est prévue pour ce soir, de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, en fait sur le côté, si ce n'est pas déjà fait pour aviser de leur présence afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

55

- Le temps alloué pour chaque présentation est de 15 minutes, sauf pour le premier mémoire qui est présenté conjointement par les MRC Lac-Saint-Jean-Est, Maria-Chapdelaine et Domaine-du-Roy. À ce moment-là, il y a une trentaine de minutes qui leur sont allouées. Ils auraient pu venir présenter en séquence chacun un mémoire, donc ils nous ont demandé de pouvoir présenter conjointement et on a acquiescé à ça.

60

- Au besoin, la Commission d'enquête échangera avec les présentateurs des mémoires afin de préciser, si besoin est, leur point de vue.

65

Si le temps nous le permet, les personnes, qui veulent présenter leur point de vue verbalement et qui ne se sont pas annoncées avant le 25 mai, pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Ces personnes seront appelées à la fin de la séance, bien entendu, par ordre d'inscription et elles disposeront de 10 minutes pour leur présentation verbale.

70

Au cours de cette deuxième partie d'audience, le promoteur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Bien entendu, ils peuvent toutefois assister à la séance et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

75

Ce soir, nous avons au total neuf présentations qui sont prévues à l'horaire. Déjà, on m'a signifié qu'il y avait une présentation verbale annoncée qui va s'ajouter, donc on a une dizaine de présentations ce soir.

80

Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site Web du BAPE et elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil.

85

Ces règles de participation portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles qui ont trait aux propos et qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Je me réserve le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles.

90

Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein tel que nous l'avons vécu en première partie d'audience. C'est ainsi qu'aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne sera accepté, ni aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation. Donc, je demande la collaboration des gens dans la salle d'éviter d'applaudir ou de manifester un désaccord avec un présentateur de mémoire.

95

Nous vous soulignons que, tout comme le promoteur et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans sa présentation.

100 Ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits et non pas à se prononcer ou à émettre des jugements de valeur sur les opinions émises par les autres. Il ne s'agit donc pas de débattre des positions exprimées, mais bien de corriger des données erronées.

105 Il peut s'agir par exemple de statistiques, de chiffres, de durée ou de toute autre donnée ou événement précis. Par exemple, si quelqu'un affirme que cette salle peut contenir 325 personnes alors que son permis d'exploitation indique que c'est 250, bien c'est un exemple de rectification.

110 Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au registre sur le côté de la salle ici, à l'accueil auprès de Madame Cloutier. Les personnes qui y sont inscrites, le cas échéant, seront invitées à la fin de la séance à intervenir. Leurs propos, bien entendu, devront être brefs et factuels. Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la prochaine semaine. Notamment pour permettre aux gens de prendre connaissance de l'ensemble des mémoires, donc on va laisser environ une semaine pour permettre aux gens de faire des rectifications par écrit.

115 À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la Commission poursuivra, bien entendu, son travail et son enquête. Le cas échéant, les questions supplémentaires de la Commission et les réponses obtenues seront déposées dans les centres de documentation et dans le site Web du BAPE et pourront être consultées gratuitement par Internet aux centres de consultation régionaux. Donc, par exemple, en marge d'un mémoire, la Commission pourrait envoyer une question au promoteur pour avoir des précisions concernant un point précis. Donc, à ce moment-là, la question est publique et la réponse est rendue également publique.

125 La Commission d'enquête rédigera son rapport à l'intention du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Ce rapport fera état de vos préoccupations et de vos opinions ainsi que des constatations et de l'analyse de la Commission concernant le projet.

130 Le rapport, je vous le rappelle, sera remis au ministre au plus tard le 7 septembre prochain. Par la suite, le ministre disposera de 15 jours pour le rendre public.

Parallèlement à cette partie publique de l'audience, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques procède à sa propre analyse

135 environnementale. C'est avec ces deux rapports, donc le rapport du ministère et le rapport du BAPE, que le ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres. La décision d'autoriser ou non le projet et selon quelles conditions, appartient au Conseil des ministres.

140 Les documents déposés au cours de l'audience et les transcriptions sont et seront disponibles dans les centres, comme j'ai dit tout à l'heure, et l'adresse des centres est disponible à l'arrière de la salle. Donc, toute la documentation, les mémoires, les transcriptions demeurent accessibles, y compris les documents de la première partie.

145 Dans les prochaines semaines, toute nouvelle information obtenue par la Commission d'enquête sera rendue publique.

Nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est muni d'une Déclaration de services aux citoyens et que l'organisme met à votre disposition un questionnaire. Donc, j'ai remarqué tout à l'heure que des copies avaient été distribuées un peu partout sur les chaises.

150 Donc, je vous invite à remplir le questionnaire qui nous permet d'évaluer la qualité des services que nous offrons. Donc, c'est très important. Votre opinion à l'égard de nos services est essentielle pour nous. Je vous remercie à l'avance de prendre le temps nécessaire pour répondre à ce questionnaire.

155 Alors maintenant, j'arrive à la fin du discours. Donc, sans plus tarder, je vais inviter nos premiers participants qui sont les représentants des MRC de Lac Saint-Jean-Est, de Maria-Chapdelaine et du Domaine-du-Roy, à s'avancer ici à la table pour faire leur présentation.

160 Alors, bonsoir, Mesdames et Messieurs. Alors, il est important de vous présenter pour les fins de la transcription pour qu'on puisse bien identifier chacun d'entre vous. Alors, je vous cède la parole.

M. ANDRÉ PARADIS :

165 Bonsoir, Monsieur le Président, Messieurs les Commissaires. Mon nom est André Paradis, je suis le maire de la Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon et préfet de la MRC Lac Saint-Jean-Est. Je

suis accompagné des deux autres préfets des MRC et de Madame Boivin de la Communauté de Mashteuiatsh. Donc, je vais leur demander de se présenter.

170

LE PRÉSIDENT :

De se présenter chacun, très bien.

175

M. JEAN-PIERRE BOIVIN :

Jean-Pierre Boivin, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine.

180

MME GHISLAINE HUDON :

Ghislaine Hudon, préfète du Domaine-du-Roy, mairesse de Lac-Bouchette.

185

MME HÉLÈNE BOIVIN :

Hélène Boivin, représentante de la Première Nation Innue de Mashteuiatsh.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci.

190

M. ANDRÉ PARADIS :

195

Alors, merci. Donc, nous aurons à intervenir chacun à tour de rôle pour la présentation du sommaire du mémoire qui a monté par la Comité des parties prenantes. Donc, vous avez eu en main le mémoire de 80 pages et nous avons un résumé auquel chacun des intervenants pourra participer à la lecture.

Donc, en introduction :

200

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

205 « Les trois MRC du Lac Saint-Jean ont proposé au milieu en février 2015 de former un
Comité des parties prenantes. La Première Nation de Pekuakamiulnuatsh.Takuhikan s'est
jointe au Comité en février 2016 afin de construire un consensus social autour d'un mode
de gestion durable du Lac Saint-Jean fondé sur un meilleur équilibre entre les enjeux
210 sociaux, économiques et environnementaux et ce, parce que le Lac Saint-Jean est une
source de richesse collective, le Lac Saint-Jean est un élément marquant de notre identité
collective que l'on doit préserver et transmettre aux générations futures et il est également
un élément important de notre milieu de vie et il constitue à lui seul un écosystème riche
qui recèle un potentiel faunique indéniable. Le Programme de stabilisation des berges est
fondamentalement la conséquence du mode de gestion du niveau des eaux du Lac Saint-
Jean.

215 Il nous apparaît primordial de mettre au centre du débat le mode de gestion durable du Lac
Saint-Jean pour être en mesure, par la suite, de proposer un Programme de stabilisation
des berges qui sera adapté à ce choix. Il devient donc un élément indissociable du
Programme de stabilisation des berges du Lac Saint-Jean.

220 Un large consensus existe sur la nécessité et la pertinence de refaire un examen
approfondi du mode de gestion du Lac Saint-Jean et du Programme de stabilisation des
berges. Les aspects économiques, sociaux et environnementaux associés à la gestion et
l'exploitation de l'ensemble des ressources de notre emblème identitaire ont suffisamment
changé ou évolué pour justifier une analyse en profondeur de ce dossier. Nous sommes
225 d'avis que le programme doit être la résultante d'un mode de gestion durable du Lac Saint-
Jean afin de protéger notre patrimoine collectif.

230 Nous représentons les parties prenantes, 23 partenaires représentant plus de 80
organismes du milieu. Le Comité des parties prenantes comprend notamment les
représentants de chacun des trois territoires du Lac Saint-Jean et de la Première Nation de
Pekuakamiulnuatsh, ainsi que différents usagers autour du Lac. Le mémoire en fait état
tout comme le site Internet « Un Lac pour tous ».

235 Nous nous sommes engagés, depuis octobre 2014, à faire le nécessaire afin de favoriser
un consensus social et à le porter aux instances décisionnelles et gouvernementales. Ce
consensus social a comme toile de fond les principes de développement durable contenus
à la Loi sur le développement durable du gouvernement du Québec.

C'est avec fierté que nous vous déposons aujourd'hui le fruit d'un travail de collaboration
exemplaire et d'un travail assidu entre les partenaires du milieu.

240

En concordant la réflexion de toutes les parties prenantes autour d'une vision commune et de quatre enjeux précis : les droits, la gouvernance, la gestion et la protection de l'écosystème, et la mise en valeur de l'ensemble des potentiels, nous avons pris en compte de façon équitable les préoccupations de chacun, mais en priorisant l'intérêt commun. Cette coordination est concrétisée par la mise en place d'un Comité des parties prenantes de la gestion durable du Lac Saint-Jean. Notre mémoire présente ceux-ci en détail et nous allons y référer dans notre présentation.

245

250

De nouvelles lois adoptées récemment par le gouvernement du Québec considèrent l'eau comme une ressource collective. La gestion devrait donc également être collective et reconnaître les responsabilités d'aménagement du territoire et de gestion des ressources naturelles dévolues aux instances démocratiques locales. Le Comité des parties prenantes de la gestion durable du Lac Saint-Jean exprime la solidarité du milieu quant à la reconnaissance de Rio Tinto comme partenaire important pour le développement de la région et désire être innovant pour le développement d'un partenariat social, équitable et durable.

255

260

Ce mémoire exprime la volonté de toute la communauté du Lac Saint-Jean de construire une nouvelle relation avec Rio Tinto Alcan fondée sur la confiance et le respect réciproque. Ainsi, dans l'optique de concilier les intérêts de tous et de gérer le Lac pour tous les usagers, incluant les générations futures, un mécanisme indépendant, impartial et inclusif devrait être mis en place afin de servir de gardien quant à l'application du mode de gestion et de mesures de stabilisation autorisées, une entente de principe. Nous y reviendrons dans notre présentation également.

265

270

Le Comité des parties prenantes de la gestion durable du Lac Saint-Jean souhaite une approche collaborative avec Rio Tinto Alcan car il est persuadé que nous partageons le même grand objectif, soit celui de trouver un mode de gestion durable du Lac Saint-Jean, celui qui représente le meilleur compromis entre les intérêts économiques, sociaux et environnementaux, et qui prend en compte les générations futures.

275

Le mémoire du Comité des parties prenantes déposé au Bureau d'audiences publiques s'inscrivait à l'origine dans le cadre des procédures visant à statuer sur la demande de Rio Tinto Alcan de renouveler le décret l'autorisant strictement à poursuivre son programme de stabilisation des berges du Lac Saint-Jean pour une autre période de 10 ans, soit de 2017 à 2026.

280 Suite au retrait du mandat du Bureau d'audiences publiques à l'automne 2016 et à l'attribution d'un mandat du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, dont l'objectif est de favoriser l'acceptabilité sociale dans un objectif de développement durable du Lac Saint-Jean, une entente de principe est intervenue sur une position commune concernant la gestion participative et le niveau du Lac Saint-Jean entre les élus du Lac Saint-Jean, la Première Nation de Pekuakamiulnuatsh et Rio Tinto.

285 Cette entente ne résout cependant pas tous les enjeux soulevés par le Comité des parties prenantes représentant les principaux utilisateurs du Lac Saint-Jean. Le mémoire exprime donc l'ensemble des préoccupations du Comité tout en intégrant les termes de l'entente de principe dans le texte, lorsque pertinent. »

290 Monsieur le Président, je vais céder la parole à madame Hélène Boivin qui va faire la suite du dossier.

MME HÉLÈNE BOIVIN :

295 Merci, Monsieur le préfet.

300 Alors tout d'abord, j'aimerais vous mentionner que la raison pour laquelle il n'y a pas d'élus de la Première Nation aujourd'hui, c'est qu'il y a eu des élections il y a trois semaines et actuellement nos élus sont en train de s'approprier les dossiers. Alors, il ne pouvait pas y avoir de représentant politique, mais ces derniers m'ont nommée pour être avec le Comité des parties prenantes et je les en remercie. Et pour signifier aussi que jusqu'à maintenant, et ça on l'a mentionné dans notre mémoire que nous ne présenterons pas mais que nous avons déposé, qu'on adhère au consensus du Comité des parties prenantes.

305 Alors, sans plus tarder :

(L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

310 « Le Comité des parties prenantes, représentatif et mandaté par l'ensemble des individus, et organisations concernées par la gestion du Lac Saint-Jean, exprime unanimement dans le présent document que Rio Tinto Alcan ne peut plus être le seul gestionnaire de cette ressource collective et prioriser un mode de gestion énergétique, qui résulte en l'artificialisation progressive et préoccupante de ses berges de même qu'à la sous-utilisation des autres potentiels du Lac Saint-Jean.

315

320 Depuis le début du vingtième siècle, le gouvernement du Québec a cédé à des industriels les droits d'exploitation des forces hydrauliques du Lac Saint-Jean et de certains de ses tributaires et émissaires. Ces droits sont maintenant détenus par Rio Tinto.

325 L'utilisation de ces droits concrétisée par le rehaussement des eaux du Lac Saint-Jean en 1926 a modifié en profondeur la dynamique d'érosion des berges. En 1986, suite à des audiences publiques, le gouvernement du Québec autorise le Programme de stabilisation des berges du Lac Saint-Jean pour une durée de 10 ans, qui vient encadrer les interventions relatives à la stabilisation des berges du Lac.

330 Ce programme, dont le mode de gestion du niveau du Lac est partie intégrante, a fait l'objet de reconduction en 1996 et en 2006. Les élus municipaux regroupés au sein des trois MRC présentes au Lac Saint-Jean ont été au cœur du suivi de ce programme, de sa gestion et de l'évolution de ses impacts dans le milieu par le biais d'un Comité de suivi.

335 Aujourd'hui, un large consensus existe sur la nécessité et la pertinence de refaire un examen approfondi du mode de gestion du Lac Saint-Jean et du Programme de stabilisation des berges. Les aspects économiques, sociaux et environnementaux associés à la gestion et l'exploitation de l'ensemble des ressources de notre emblème identitaire ont suffisamment changé ou évolué pour justifier une analyse en profondeur de ce dossier, en y intégrant notamment les impacts des changements climatiques et les principes du développement durable.

340 Le Programme de stabilisation des berges du Lac Saint-Jean est la résultante d'un choix de gestion des eaux du Lac Saint-Jean et de ses tributaires. Les conséquences de ce choix de gestion et la réalité des changements climatiques nous amènent à actualiser ce choix et à mieux anticiper des événements météo extrêmes comme ceux que l'on a pu observer récemment.

350 Le Programme de stabilisation des berges a été renouvelé à deux reprises et à chaque fois, plusieurs éléments de préoccupation soulevés par les élus n'ont pas reçu l'écoute attendue. Le Lac Saint-Jean est une ressource collective qui détermine largement l'économie de toute la région et c'est aussi un milieu de vie doté d'institutions démocratiques responsables de la gestion du territoire qui exigent le respect de leurs compétences.

355

360 Le Lac Saint-Jean est source de richesse collective, un élément marquant de notre identité collective et de notre milieu de vie que l'on doit préserver et transmettre aux générations futures. Il constitue à lui seul un écosystème riche qui recèle un potentiel faunique indéniable.

365 Depuis 30 ans, ce sont les intérêts économiques de RTA qui ont défini le Programme de stabilisation des berges du Lac Saint-Jean. Ce programme est fondamentalement la conséquence du mode de gestion du niveau des eaux du Lac Saint-Jean. La position du Comité de suivi de la gestion durable du Lac Saint-Jean considère qu'une gestion durable du Lac Saint-Jean repose sur le nécessaire équilibre entre les enjeux sociaux, économiques et environnementaux. À savoir : considérer l'eau comme une ressource collective et prendre en compte tous les potentiels du Lac équitablement, adopter de nouvelles règles de gouvernance en matière de gestion durable du Lac en considérant
370 toutes les parties prenantes, minimiser l'emploi de mesures artificielles de stabilisation des berges en contrant l'érosion à la source par l'adoption d'un mode de gestion durable du Lac Saint-Jean, éviter les erreurs du passé en effectuant un bilan des 30 dernières années de la gestion du Lac et des travaux de stabilisation des berges, les élus jeannois ont décidé de jouer un rôle très actif dans ce débat et les ont mis en place en 2014 le Comité de suivi de gestion durable du Lac Saint-Jean, formé de représentants de chacune des trois
375 MRC du Lac Saint-Jean et Pekuakamiulnuatsh.Takuhikan.

380 Les Pekuakamiulnuatsh habitent depuis des millénaires, plus de 6 000 ans, un vaste territoire qui s'étend au-delà des bassins versants du Pekuakami, le lac plus profond. Aujourd'hui, les Pekuakamiulnuatsh sont regroupés dans la communauté de Mashteuiatsh située en bordure du Lac Saint-Jean entre les municipalités de Roberval et Saint-Prime. Le territoire d'occupation historique et contemporaine des Pekuakamiulnuatsh, le Nitassinan est cependant beaucoup plus vaste. D'une superficie de 92 275 kilomètres carrés, il correspond à la presque totalité du territoire de la région administrative du Lac Saint-Jean.
385 Les affectations territoriales et administratives québécoises y coexistent avec le titre et les droits des Pekuakamiulnuatsh. On y retrouve notamment plusieurs municipalités et plus de 11 000 lieux de villégiature, ce qui constitue un grand défi de cohabitation en regard de la poursuite des activités traditionnelles par notre Première Nation.

390 La communauté de Mashteuiatsh entend relever ce défi en s'associant aux autres occupants et utilisateurs de son territoire ancestral afin de définir un mode de gestion du Lac Saint-Jean plus respectueux des principes de développement durable dans le respect ses droits et intérêts. »

395 Merci.

MME GHISLAINE HUDON :

(L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

400

« L'occupation du territoire perturbé dans ses fondements. L'histoire de la mainmise de l'entreprise privée, aujourd'hui Rio Tinto, sur l'ensemble du bassin hydrographique du Saguenay, remonte au tout début du vingtième siècle. Ses droits passent à Québec Development, Association Duke-Price en 1912, 1913.

405

Le 12 décembre 1922, le ministre provincial des Terres et Forêts de l'époque signait avec la compagnie Québec Development un contrat autorisant cette dernière à rehausser et maintenir le niveau du Lac Saint-Jean à un maximum de 17 pieds et demi au-dessus du zéro de la jauge de Roberval par la construction d'un barrage et autres ouvrages à la Grande Décharge et à la Petite Décharge du Lac Saint-Jean.

410

En juin 1926, les travaux d'endiguement étaient terminés et le Lac atteignit la cote de 15 pieds cinq dès le début juillet, et il fut maintenu toute l'année. Par ailleurs, dès que la population régionale a été informée de la construction d'ouvrages de retenue à la Grande Décharge, les propriétaires concernés, les municipalités et la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh n'ont pas été informés ni du moment, ni de la réelle ampleur du relèvement des eaux.

415

Cet événement, vécu comme une véritable tragédie collective, a été et est encore à la source d'une grande incompréhension des riverains quant à la portée des servitudes affectant leurs terrains et aux moyens de faire valoir leurs droits. Avec l'exhaussement des eaux du Lac en 1926, avec les procédures qui s'en suivirent pour compenser des dommages encourus par les propriétaires riverains et avec les achats par la compagnie de bandes de terre supplémentaires ou encore de servitudes de baignage, c'est la notion même de propriété qui a été ébranlée dans la région. « Cette notion reste encore très confuse dans l'esprit des gens, en particulier en ce qui concerne les îles et les rives du Lac », c'est le BAPE, en 1986, qui avait sorti cette phrase. Les droits consentis l'ont été sans égard à ceux de la Première Nation Innue et qui occupait déjà ce territoire depuis plus de 6 000 ans.

420

425

430

Un BAPE en 1985, aux conclusions ignorées, inscrit dans la mémoire collective. En raison de l'élévation et du maintien régulier des eaux du Lac Saint-Jean près du maximum permis de 17 pieds et demi jusqu'au début des années 80, la gravité de l'érosion des berges a

435 **forcé Alcan à soumettre au ministère de l'Environnement un programme global et ambitieux de stabilisation des berges à réaliser sur 10 ans, assujetti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts de même qu'à l'audience publique.**

440 **Les conclusions du BAPE de 1985 ont été largement ignorées par le législateur. Pourtant elles proposaient des solutions, à mesure d'amoindrir les impacts de la gestion du réservoir qu'est devenu le Lac Saint-Jean, voire bonifier les rapports entre la communauté et le gestionnaire. Mais elles proposaient les solutions que l'érosion des berges du Lac Saint-Jean constitue le problème prioritaire à solutionner; que la baisse du niveau du Lac Saint-Jean constitue le moyen privilégié pour réduire l'érosion; que le scénario de gestion**
445 **sous contrainte de niveau maximal de 15 pieds 5 pouces est le plus performant pour réduire l'érosion parmi les scénarios étudiés; que l'approche devrait privilégier des travaux d'amélioration du système énergétique de Alcan de préférence aux travaux de protection et de stabilisation des berges; qu'une baisse de niveau plus significative que celle proposée initialement par le promoteur permettrait de tenir compte de manière plus satisfaisante, à la**
450 **fois des intérêts énergétiques, récréotouristiques et environnementaux; que le promoteur devrait prendre en considération tous les sites dans la perspective d'une solution globale et complète; qu'il faudrait soutenir le caractère collectif de la gestion des berges du Lac et assurer un support institutionnel à l'interaction et à la coordination des principaux partenaires, le promoteur, les MRC, les agents gouvernementaux, les représentants des usagers et des citoyens préoccupés plus généralement par la qualité environnementale du Lac.**

460 **Selon le Comité des parties prenantes, les principales recommandations du BAPE ont été manifestement ignorées par le gouvernement de l'époque. Toutefois, le Comité considère dans son mémoire que celles-ci sont toujours d'actualité. Des recommandations qui suggéraient une réduction significative de l'érosion des berges avec un niveau de gestion du Lac plus bas, des recommandations susceptibles de conduire à la prise en compte de l'ensemble du territoire affecté par la gestion du Lac, de même qu'une mise en valeur plus équitable des différents potentiels du Lac Saint-Jean et des recommandations conduisant**
465 **à une gestion collective et responsabilisant de ce patrimoine commun. »**

470 **Prolongation du décret initial des anomalies. Lors des renouvellements de 1996 et de 2006, certains enjeux qui ont été soulevés par le Comité de suivi n'ont pas été pris en compte et le Programme de stabilisation des berges du Lac Saint-Jean a été reconduit à deux reprises sans changement en particulier. L'érosion importante du Parc national de la Pointe-Taillon et sur les terres publiques, la gestion du niveau du Lac, le suivi faunique en**

475 **rapport avec la ouananiche et les communautés du poisson fourrage, toute la question du cycle ouananiche/éperlan et le potentiel récréatif et touristique. »**

Je recède la parole à Monsieur André.

480 **M. ANDRÉ PARADIS :**

Merci, Madame Ghislaine.

485 **(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

490 **« Une ressource collective qui concerne toute une région. Le Lac Saint-Jean, un milieu de vie, une destination récréative et touristique. Près de 112 000 personnes y vivent, dont plus de 73% dans la municipalité riveraine du Lac. Le nombre de résidences en bordure du Lac Saint-Jean est estimé à plus de 5 500. Chaque année les plages et les campings autour du Lac Saint-Jean accueillent des milliers de campeurs, de baigneurs, de navigateurs et de pêcheurs. Le Parc national de la Pointe-Taillon attire à lui seul plus de 65 000 visiteurs par année.**

495 **L'importance économique de RTA pour la région. Rio Tinto Alcan représente en 2014, 1,52 million en impact direct, indirect et induit. On constate cependant une soustraction de 65% des emplois directs au cours des 30 dernières années, 9 270 postes de travail en 1980 à 3 100 en 2015.**

500 **Le bassin hydroélectrique du Lac Saint-Jean procure à Rio Tinto Alcan le meilleur coût de revient de l'industrie mondiale. Les parties prenantes souhaitent une augmentation des emplois industriels reliés à l'aluminium, mais également des emplois et des avantages associés aux autres potentiels que recèlent le bassin du Lac Saint-Jean, tel le récréotourisme et la faune notamment.**

505 **Les institutions démocratiques responsables de la gestion du territoire. Les MRC et la communauté des Premières Nations disposent de compétences exclusives concernant en particulier l'occupation et la vitalité de territoires dont la cohérence et l'efficience des planifications et des interventions sur le territoire. Les dispositions de la loi expriment clairement toute l'importance et la pertinence de réaliser une planification intégrée des ressources de l'ensemble du bassin du Lac Saint-Jean selon une approche écosystémique. »**

510

Monsieur Boivin pensait être en congé; cependant je lui cède la parole.

515 **M. JEAN-PIERRE BOIVIN :**

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

520 « La volonté commune d'en venir à une gestion durable du Lac Saint-Jean. Dans le cadre de la démarche du consensus du milieu, la demande des MRC d'élargir le mandat du BAPE, afin que soient entendues les préoccupations sur la gouvernance et la protection du Lac Saint-Jean et ses rives, a été entendue. D'ailleurs, le mémoire présente en détails, aux pages 21 à 27, la composition du Comité des parties prenantes et la démarche de construction du consensus social.

525 La procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement a donc été suspendue à la demande de l'initiateur, le temps de clarifier la question de la gestion participative du Lac Saint-Jean. La démarche mise en place par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles s'est déroulée sur une période de six mois et s'est conclue par
530 un compromis ayant fait l'objet d'une entente de principe appuyée sur la gouvernance et la gestion des niveaux du Lac appuyée sur les informations fournies par l'initiateur.

535 Une vision concertée, quatre enjeux déterminant et des orientations conséquentes pour le résoudre. Les réflexions et les nombreuses discussions tenues lors des travaux du Comité des parties prenantes ont permis de définir une vision concertée et cerner quatre principaux enjeux, auxquels il faut s'attaquer pour atteindre cette vision. Cette vision et ces enjeux, qui ont fait l'unanimité des parties prenantes, reposent sur le vécu et l'expérience des citoyens vis-à-vis un territoire considéré comme leur patrimoine collectif et vont bien au-delà de la simple question de la stabilisation des berges du Lac Saint-Jean.

540 Une vision concertée. La vision stratégique, approuvée unanimement par l'ensemble des intervenants concernés par la gestion du Lac Saint-Jean, exprime l'image globale de ce que ces derniers souhaitent sur un horizon à long terme. Les parties prenantes de cette ressource collective sont associées à une nouvelle gestion de l'ensemble du bassin du
545 Lac Saint-Jean selon les principes du développement durable en visant l'équilibre de ces écosystèmes, la minimisation de l'artificialisation de ses berges et la mise en valeur de tous ses potentiels de façon équitable. Ce qui nous donne quatre enjeux fondamentaux.

550 Le consensus social établi autour du mode de gestion durable du Lac Saint-Jean repose sur quatre enjeux fondamentaux qui structurent quatre grandes recommandations

555 relatives aux droits, à la gouvernance, à la protection du Lac Saint-Jean, à la mise en valeur de ses potentiels. Ces recommandations reposent sur le vécu et l'expérience des citoyens vis-à-vis un territoire considéré comme leur patrimoine collectif. Des orientations, objectifs et actions qui en découlent, viennent préciser ceux-ci. Nous vous les présentons en résumé.

560 Première recommandation : conciliation, harmonisation des droits et responsabilités corporatifs, privés et publics. Une large majorité, sinon la totalité des utilisateurs riverains du Lac Saint-Jean, considère les droits de RTA excessifs en 2017, soit à toute fin utile celui d'éroder ces berges sans obligation aucune de corriger la situation. Le Comité des parties prenantes demande donc au législateur qu'il responsabilise le détenteur des droits d'usage sur la ressource, qu'il le rende imputable des conséquences de sa gestion. De plus, de nombreux riverains remettent également en cause les droits de propriété de RTA. 565 À tout le moins, ces droits nécessitent d'être clarifiés tout comme l'avait d'ailleurs suggéré le BAPE en 1986; ce qui inclut les droits des Premières Nations.

570 Les objectifs et actions requises pour concrétiser l'orientation sont : affirmer la propriété collective de la ressource naturelle, eau, tel que le stipule la loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection adoptée en 2009; clarifier au préalable les droits et responsabilités de chacune des parties prenantes de la gestion du Lac et leur implication, à savoir les droits des riverains et de RTA en regard de l'acte de 1922, les droits de RTA en regard des nouvelles lois, considérer les droits et intérêts de la Première Nation, rendre ces clarifications disponibles avant les audiences du 575 BAPE; ajuster le cadre juridique et réglementaire de la gestion du Lac Saint-Jean; rendre imputable l'utilisateur de ressources naturelles relativement aux conséquences et impacts découlant de l'utilisation de ces ressources.

580 L'entente de principe ne résout pas l'enjeu 1 qui demande la clarification des droits d'usage sur la ressource collective qu'est le Lac Saint-Jean, de même que la responsabilisation des détenteurs de droits sur de telles ressources. Tout au plus, l'entente de principe engage-t-elle RTA à gérer le Lac selon le scénario de gestion convenu et ce, pour les 10 prochaines années en fonction des termes du futur décret. Elle s'engage également à réaliser les travaux de stabilisation requis pendant cette période.

585 Le Comité des parties prenantes est d'avis que la continuation et l'harmonisation des droits et de la responsabilisation du détenteur des droits d'usage sur la ressource par le législateur sont toujours nécessaires.

590

Notre deuxième recommandation : une gouvernance démocratique et collective. Unanimement, les parties prenantes à notre démarche considèrent essentiel que la collectivité reprenne en main la gestion de son patrimoine collectif qu'est le Lac Saint-Jean sur des bases démocratiques et selon des lignes directrices initialement suggérées. À savoir, préciser les rôles et responsabilités de la gouvernance collective; appuyer la composition de la gouvernance collective sur des représentants des instances démocratiques territoriales, des riverains et usagers du Lac, des chercheurs, des agents gouvernementaux et soutenus techniquement par l'initiateur; obtenir une reconnaissance législative de la composition du rôle et des responsabilités de la gouvernance collective pour voir la gouvernance collective de l'indépendance et des ressources adéquates; confier aux MRC et aux PekuakamiInuatsh. Takuhikan les tâches techniques dévolues à la gouvernance collective accompagnées des ressources financières requises; préciser les rôles et responsabilités du promoteur; s'inspirer des modèles de structure pertinents afin de définir les modalités de représentation et de fonctionnement.

595

600

605

Leur principale préoccupation est que l'esprit de l'entente de principe, exprimée par la mise en situation des objectifs des chapitres 1 et 2, soit traduit fidèlement dans un cadre opérationnel détaillé.

610

Certains objectifs ou actions proposés par le Comité des parties prenantes, pour résoudre l'ensemble de l'enjeu, restent toutefois à obtenir, telle l'adoption par le Québec d'un décret comprenant des mesures adaptatives appropriées selon les circonstances et événements pouvant survenir pendant la durée de celui-ci. Afin d'assurer le suivi de la conformité des travaux avec la planification intégrée des ressources des MRC et de la Première Nation, l'initiateur devra intégrer une étape de validation dans son cycle annuel des travaux et préciser les modalités de celle-ci, la formalisation juridique de l'entente de principe sur la gouvernance et gestion participative sous forme de décret ou d'une entente tripartite entre le milieu, RTA et le gouvernement. Par ailleurs, il sera nécessaire de préciser le processus de médiation ou d'arbitrage tel qu'évoqué à l'article 4.1 de l'entente de principe.

615

620

625

Troisième recommandation : une gestion écosystémique du bassin du Lac Saint-Jean. Le Comité des parties prenantes souhaite inverser le mouvement d'artificialisation des berges et initier une renaturalisation progressive du Lac. Le Comité propose de se doter d'une planification intégrée des ressources selon une approche écosystémique, approche susceptible d'établir un mode de gestion du Lac qui présente le meilleur équilibre entre les trois pôles de développement durable, adopter un mode de gestion préventif et proactif; inclure toutes les zones publiques, privées et de nature autochtone impactées par le mode de gestion du Lac; adopter un décret plus détaillé, plus explicite et évolutif.

630 L'entente de principe prévoit l'élaboration d'une planification intégrée des ressources par
les MRC et les Premières Nations. Il est toutefois indispensable de prévoir une fenêtre
d'ajustement du décret pour tenir éventuellement compte des choix collectifs exprimés par
cet outil de planification, un décret adaptatif, de même qu'une étape de validation de la
conformité des travaux annuels à cette planification globale.

635 Le scénario des niveaux de gestion des eaux du Lac Saint-Jean convenu, le scénario M
dans l'entente de principe, comporte des notes explicatives qui sont partie intégrante à
l'entente. Il est essentiel que RTA apporte les précisions requises et cohérentes avec les
640 informations dévoilées aux élus lors des discussions ayant présidé à la conclusion de
l'entente. À savoir, préciser, en Note 1, les moyens que RTA entend prendre pour tenir en
compte du soulèvement de la masse d'eau sous différentes directions de vent dans sa
gestion quotidienne. RTA s'est engagée à gérer le niveau maximum du Lac Saint-Jean en
considérant les événements météorologiques ponctuels pouvant être anticipés à court
terme.

645 **Note 2.** Ces niveaux sont sous réserve des phénomènes naturels et imprévisibles pouvant
survenir. RTA doit impérativement préciser quels seront les paramètres pris en compte
pour appliquer cette mesure. Demander à RTA qu'elle fasse preuve de souplesse et
considère le quatrième samedi de septembre plutôt que le 21 septembre comme date
650 ultime de maintien du Lac à 13 pieds,

Note 3. Le scénario M prévoit que le niveau de 16.5 pieds pourra être dépassé pour une
période maximale de 12 jours, incluant la montée et la descente requises pour atteindre un
maximum de 17 pieds. Compte tenu des réserves de toute nature exprimées par plusieurs
655 intervenants, dont le MDDELCC et le MFFP, quant à la pertinence de porter la crue
printanière au-delà de 16.5 pour des raisons environnementales, le Comité des parties
prenantes demande à RTA de s'engager à surseoir à cette partie du scénario le temps
nécessaire pour obtenir les avis scientifiques, voire commander de nouvelles études si
requises, afin de dégager un consensus sur sa pertinence de même que sur les mesures
660 nécessaires pour pallier à des événements météo exceptionnels tel que celui vécu au
cours de la crue 2017.

Rio Tinto a déclaré à plusieurs reprises lors de rencontres avec les élus et l'équipe
technique que la gestion opérationnelle au jour le jour s'effectuait en général une dizaine
665 de centimètres inférieurs à la cote maximale autorisée et ce, pour disposer d'une marge de
manœuvre permettant d'éviter le dépassement du niveau maximum autorisé. Cette
affirmation a par ailleurs constitué un argument décisif pour l'acceptabilité du scénario M

670 par le Comité des parties prenantes. Le Comité des parties prenantes demande instamment
à l'initiateur de confirmer cette modalité de gestion et demande que celle-ci soit formalisée
au décret.

675 Quatrième et dernière recommandation : la mise en valeur de l'ensemble des potentiels du
Lac Saint-Jean. Plusieurs des nombreux potentiels du Lac Saint-Jean sont déjà mis en
valeur sur plusieurs aspects, tels le potentiel hydroélectrique, la navigation, la villégiature,
la pêche, et cetera. Toutefois, telle une œuvre inachevée, plusieurs de ces potentiels sont
sous-utilisés ou encore compromis à terme par la préséance accordée à la génération
d'hydroélectricité pour des fins industrielles.

680 Une mise en valeur plus équitable peut se faire à l'avantage de tous, incluant les usages et
emplois industriels, par la mise en place de conditions favorables à l'optimisation de
différents potentiels du Lac Saint-Jean; par la prise en compte des droits et intérêts de la
Première Nation; par la protection et optimisation du potentiel faunique du Lac et des
685 zones sensibles à sa gestion; le maintien du patrimoine foncier existant et sa mise en
valeur optimale; la mise en place de conditions favorables à l'optimisation du potentiel
récréotouristique du Lac Saint-Jean; collaborer à l'élaboration d'une stratégie mondiale de
valorisation de l'aluminium vert produit dans la région; attribuer les revenus tirés de
l'énergie produite par le Réservoir Lac Saint-Jean de façon équitable selon ces différents
potentiels et des choix collectifs.

690 La résolution de cet enjeu est largement tributaire de l'élaboration préalable d'une
planification intégrée des ressources telle que prévue à l'entente de principe. Cette
planification permettra la mise en œuvre de certaines des actions proposées initialement
par le Comité des parties prenantes; la prise en compte des droits et intérêts de la Première
695 Nation de Pekuakamiulnuatsh; la protection et optimisation du potentiel faunique du Lac
et des zones sensibles à sa gestion; la minimisation de l'artificialisation des berges, la mise
en place des conditions favorables à l'optimisation du potentiel récréotouristique du Lac
Saint-Jean. »

700 Veux-tu conclure?

M. ANDRÉ PARADIS :

705 En conclusion, Monsieur le Président, Messieurs les Commissaires.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

710 « Les droits dont dispose RTA, sur la ressource collective qu'est le Lac Saint-Jean, sont jugés démesurés par une large majorité de ceux et celles pour qui c'est le milieu de vie réel. L'utilisation de ces droits conduit progressivement à l'artificialisation des rives du Lac et à la réduction des autres potentiels qu'il recèle. Tout indique que l'artificialisation des berges ira en croissance avec la nouvelle proposition de Programme de stabilisation des berges 2017-2026.

715 Après 30 ans d'un mode de gestion axé prioritairement sur la production d'énergie hydroélectrique dédiée à la production d'aluminium et après plusieurs décennies de travaux lourds, mais manifestement non durables pour contrer les effets engendrés par le maintien du Lac à un niveau trop élevé, force est de constater qu'il faut revoir le fondement de cette gestion et véritablement prendre en compte les principes du développement durable, surtout dans un contexte de changement climatique.

720 Le législateur doit responsabiliser le détenteur de tels droits d'usage sur une ressource naturelle et qu'il le rende imputable des conséquences de sa gestion, ce qui implique de reconnaître que le Lac Saint-Jean est une ressource collective et que baliser les droits de chacun en conséquence et de consentir à redonner la gestion à la collectivité pour qui c'est le milieu de vie, voire les racines ancestrales.

725 Personne ne souhaite le départ de Rio Tinto Alcan de la région ou la perte de d'autres emplois dans cette industrie vitale pour la région et le Québec. Les parties prenantes souhaitent plutôt une augmentation des emplois industriels mais également des emplois davantage associés aux autres potentiels que recèlent le bassin du Lac Saint-Jean, tels que le récréotourisme et les activités fauniques notamment.

730 L'adoption d'une position commune pour la gestion participative du Lac Saint-Jean, entre les élus du Lac Saint-Jean, la Première Nation et Rio Tinto est une avancée majeure dans la reconnaissance du Lac Saint-Jean comme une ressource collective qui doit être gérée par toute la collectivité, ce qui inclut Rio Tinto.

735 L'entente de principe sur la gouvernance participative trace la voie à la prise en compte des intérêts de chacun et une mise en valeur plus équitable des différents potentiels du Lac. Elle formalise un lieu d'échanges et de discussions appuyé sur des valeurs et des objectifs partagés par tous. Les règles opérationnelles qui restent cependant à définir entre les parties devront impérativement être élaborées dans la bonne foi et le respect de l'esprit de l'entente afin d'éviter une perte de confiance difficile à reconstruire.

750 Par ailleurs, la nouvelle approche de gouvernance et de gestion participative de même que la concrétisation des objectifs de l'entente de principe, nécessiteront des ressources financières, techniques et scientifiques, significatives et récurrentes. Les gouvernements locaux, en particulier les MRC et la Première Nation, ont déjà manifesté leur intention de contribuer à ces tâches dans la mesure de leurs moyens. L'affectation d'une partie des revenus de l'énergie produite par le Réservoir du Lac Saint-Jean, à la concrétisation des termes de l'entente, semble également pertinente et raisonnable au Comité des parties prenantes.

755 Telle qu'évoquée au présent mémoire, cette entente ne résout pas tous les enjeux soulevés par les parties prenantes, n'efface pas toutes les frustrations, tous les souvenirs douloureux vécus par plusieurs utilisateurs du Lac au cours des dernières décennies. La conciliation, l'harmonisation des droits et responsabilités collectifs, corporatifs, privés et publics, décrits à l'enjeu 1, devront trouver des réponses satisfaisantes dans un délai raisonnable.

760 La mise en valeur de l'ensemble des potentiels du Lac Saint-Jean sur une base équitable, en particulier en regard des droits de la Première Nation Pekuakamiulnuatsh.Takuhikan, reste en mettre en œuvre une fois la planification intégrée des ressources réalisée. Elle exigera des choix collectifs, difficiles, très certainement facilitée par la nouvelle gouvernance obtenue.

765 Les ingrédients de succès sont connus. La cohésion sociale à l'image de se manifester dans la construction du consensus, sociale sur laquelle est appuyé le présent mémoire, l'ouverture; la flexibilité; la bonne foi attendue de Rio Tinto permettant de construire une nouvelle relation de confiance durable; l'implication concrète de l'état québécois dans la mise en place des conditions favorisant la pérennité du niveau contrat social en construction entre l'entreprise et la communauté au sens large. »

770 **FIN DU MÉMOIRE.**

775 Ça fait le tour de la conclusion, Monsieur le Président. J'aimerais cependant pouvoir vous remettre un document en relation avec le développement durable, l'entente de principe entre Rio Tinto et les parties prenantes, correspond à 14 des enjeux, des principes adoptés par le gouvernement du Québec concernant le développement durable. Je vais vous remettre le document, si vous voulez bien. Vous allez prendre en note en conséquence tous les aspects auxquels nous correspondons la nouvelle politique gouvernementale sur le développement durable.

785

LE PRÉSIDENT :

Ce document-là, vous allez pouvoir nous le remettre de façon électronique pour qu'on puisse le diffuser?

790

M. ANDRÉ PARADIS :

Bien sûr.

795

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Donc, le laisser à l'arrière de la salle.

800

M. ANDRÉ PARADIS :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

805

Alors, je vous remercie pour la présentation de votre mémoire. C'est bien certain, comme on l'a mentionné en première partie d'audience publique, ce qu'on retrouve ici, nous, ce n'est pas de valider ou d'invalider l'entente que vous avez signée avec Rio Tinto. Ce n'est pas notre rôle, on n'était pas partie prenante des négociations.

810

Par contre, puis on l'a mentionné, nous, bien entendu, on regarde les enjeux reliés au projet. Donc, on va regarder les avantages et inconvénients que cette entente-là apporte par rapport, disons au statu quo, et aussi par rapport à d'autres impératifs que la Commission pourrait dégager de son analyse. Par exemple, je les ai pris en note pour ne pas les perdre, mais vous avez mentionné vous-mêmes, des aspects fauniques aussi. Donc, c'est certain qu'on va regarder ça au niveau de protection de la faune, protection des milieux humides, la sécurité de la navigation, la sécurité dans la décharge. C'est sûr qu'on va examiner également les questions liées à la villégiature ou à la navigation.

815

820

Mais ce que je veux dire aussi, c'est que dans notre analyse, nous, on la fait de façon, disons neutre et indépendante. Alors, c'est indépendant du promoteur, indépendant de tout le monde. Alors, nous, en fonction des conditions qu'on arrivera au meilleur de notre connaissance. Alors, c'est possible que dans certains cas que des conclusions que la Commission fasse, ça arrive, soient favorables à Rio ou défavorables à Rio ou des choses que vous n'aimerez pas.

825 Donc, il y a des choses que peut-être vous allez aimer dans le rapport ou des choses que vous n'aimerez pas. Mais, nous, ce qu'on essaie de faire, c'est de dégager les enjeux tels qu'on pourra les analyser au meilleur de notre compétence et connaissance. Alors, c'est important de le mentionner.

830 Il faut le dire par expérience, que le rapport du BAPE n'est qu'un rapport consultatif. Les gens qui ne sont pas d'accord avec les rapports, j'en ai fait plusieurs, le gens ne se gênent pas. Des fois, ça peut être des citoyens qui n'étaient pas contents du rapport; des fois, c'était des promoteurs. Ça fait partie de la vie, mais ça ne change pas la façon dont on approche nos rapports, on essaie de donner l'heure juste. Donc, comme je vous dis, des fois ça peut arriver qu'il y ait des éléments du rapport que vous êtes content de voir et ça peut arriver des éléments que vous seriez moins content de voir. Nous, on va donner l'heure juste simplement.

835
840 Mais notre but n'est pas de valider ou d'invalider l'entente. On va faire ressortir les enjeux qui tournent autour de la gestion des niveaux. C'est sûr aussi pour ce qui est des comités, on voit que leurs rôles sont encore à construire, on va aussi faire peut-être ou probablement des suggestions qu'on pourrait avoir de notre côté. Ce n'est pas de les imposer à personne, mais c'est de faire des suggestions et si c'est intéressant, les gens les prendront. En fonction que nous, notre petit grain de sel qu'on pourrait mettre dans certains rôles ou approches que les comités pourraient jouer afin de mieux réconcilier les différents usages autour du Lac Saint-Jean.

845
850 Alors, ceci étant dit, je vais laisser à mon collègue Monsieur Renaud, de vous poser la première question.

M. PIERRE RENAUD :

850 Oui, bonsoir, je vous remercie d'être venus nous présenter votre mémoire qui était très intéressant, je dois le dire. J'ai deux ou trois petites questions. Quand vous parlez d'un mode de gestion évolutif, vous faites allusion à la gestion des niveaux du Lac, c'est ce que je comprends?

855 **M. ANDRÉ PARADIS :**

860 Lorsqu'on fait référence à une évolution, c'est avec les changements climatiques également puisqu'on a connu dans les dernières années des changements climatiques qui ont apporté des situations qui, par le dernier décret de la stabilisation des berges, auraient pu obtenir des changements de gestion pour protéger davantage l'érosion des berges ou encore les activités au Lac Saint-Jean.

865 Donc, ce qu'on a convenu ensemble, c'est pour tous les changements climatiques à venir, on souhaite un décret évolutif pour pouvoir apporter des modifications sur la gestion.

M. PIERRE RENAUD :

870 Mais actuellement, le décret tel qu'il est, permet des changements. De ce que je comprends, il y a eu des changements au niveau de la gestion des niveaux du Lac par RTA. Par exemple en 91, le décret n'empêchait pas ça. Le décret fixait un cadre, mais ce que j'ai entendu en audience, dans la première partie, on a choisi de gérer un niveau printanier plus bas en 1991, même s'il y avait un décret, que le décret n'empêchait pas ça.

875 **M. ANDRÉ PARADIS :**

880 Mais pour les niveaux, jamais on a été consultés, RTA appliquait au besoin ses niveaux et les changeait comme il le voulait. Pour ce qui est de la stabilisation des berges, on avait un Comité de suivi qui faisait qu'avant même d'entreprendre les travaux, ils planifiaient leurs travaux, ils venaient nous consulter pour nous dire « Regardez, on va faire ça cette année ».

Notre consultation en tant que MRC ou que milieu arrêtaient pas mal là parce que ce n'est pas nous qui avons le rôle de construire ou de gérer ces ouvrages-là.

885 Quand on parle de quelque chose d'évolutif, c'est que maintenant ce qu'on propose, c'est d'être assis à la même table et de discuter sur chaque impact, sur les niveaux, sur la méthode de stabilisation, d'avoir un droit de regard, d'avoir un droit de discuter, d'avoir un droit d'être entendu par RTA. Et je pense que c'est déjà un petit peu commencé parce qu'avec ce qu'on vient de vivre, parce qu'on a eu une crue des eaux assez exceptionnelle, donc on était beaucoup plus donc...

890 Ce qu'on voulait, c'était de s'impliquer dans le mode de gestion et c'est ça qu'on dit « qu'il devra être évolutif » parce que si on s'aperçoit après un an, deux ans, trois ans qu'il y a quelque chose qui ne fonctionne pas, on veut être capable d'être assis à la même table et de dire à RTA, « Je pense qu'au niveau des milieux humides, par exemple, on s'est trompé. » On est peut-être un pied trop haut ou un pied trop bas, peu importe. Ce sont des scientifiques et des techniques qui nous le mentionneront.

895 Mais être assis à la table, ça va permettre d'avoir un mode de gestion évolutif.

900

M. PIERRE RENAUD :

905 Puis dans l'entente qui a été signée, le nouveau mode de gestion participative avec la structure qui est présentée, est-ce que ces éléments-là, est-ce que ça répond à ce que vous souhaitez avoir? Quand vous dites « être assis à la même table, pouvoir avoir notre mot à dire par rapport à ça ».

910 **M. ANDRÉ PARADIS :**

 Pour ces deux enjeux-là, le niveau et la stabilisation, ça répond exactement à ce qu'on a dit dès le départ « On veut être assis, on veut être entendu, on veut travailler avec vous autres ». Puis RTA, au cours des discussions, on a dit « Oui, on va s'asseoir ensemble, on va discuter puis on va essayer de vous consulter d'une manière différente en amont des ouvrages qu'on va faire. Et au niveau également de ce qu'on peut prévoir comme niveau d'eau, de vous prévenir ou de regarder avec vous autres si c'est acceptable ». Et je pense que là, on a fait des grands pas.

920 **M. PIERRE RENAUD :**

 J'ai une autre petite question. Quand vous parlez dans votre présentation, vous parlez de ressources financières, techniques, scientifiques, significatives et récurrentes, qu'est-ce que vous envisagez? Disons, on parle de quoi dans ça? Et comment vous envisagez de qui couvrirait ces coûts-là autrement dit?

925 **M. ANDRÉ PARADIS :**

 Bien déjà, les quatre partenaires on a mentionné que nous étions prêts à injecter des sommes d'argent importantes pour le suivi du Comité de gestion durable du Lac, de mettre à profit nos équipes techniques également. Donc, ça aura des coûts pour nos organisations puisque ces gens-là sont payés. Donc, c'est un tout de participer activement, tant sur le paiement de la facture de l'organisation et tout ça, que la mise en disponibilité de nos ressources techniques pour faire avancer ces dossiers-là.

935 **M. PIERRE RENAUD :**

 Avez-vous une idée de l'ampleur de coût que ça pourrait représenter?

940

M. ANDRÉ PARADIS :

Absolument pas, absolument pas.

945

M. JEAN-PIERRE BOIVIN :

Mais l'ampleur également. Vous savez, il y a des études, puis il y a des études un peu plus poussées. Quand on discutait avec Monsieur Gosselin puis même avec RTA, les programmes existants nous sont quand même ouverts, le gouvernement a certains programmes. RTA présentement réalise aussi certaines choses. Nous, comme André dit, avec notre personnel technique, vous savez se préparer à cet exercice-là, les MRC ont investi 200 000 \$. Alors, je pense que c'est important et le gouvernement...

950

955

Nous, on a affaire au Lac Saint-Jean, on en fait une priorité de cette gestion-là. Le gouvernement vient de mettre, sans s'avancer trop loin, il vient de mettre en place un programme pour les régions. On pense qu'à partir de ce programme-là, on devrait en tirer également une portion pour pouvoir nous permettre de fonctionner. On ne veut que RTA paie toute la facture parce qu'on serait accroché après, on veut avoir notre indépendance et on va trouver le moyen de garder cette indépendance-là.

960

M. PIERRE RENAUD :

Je vous remercie. Vous parliez précédemment des niveaux de l'eau sur lesquels vous sembliez satisfait, surtout dans l'entente avec des scénarios. Là, vous dites « C'est un pas dans la bonne direction, les scénarios qu'on a obtenus avec RTA ». Par contre, en lisant votre mémoire tout à l'heure, à la page 21, vous demandez à RTA de surseoir à une partie du scénario M.

965

Alors, ma question est la suivante. Est-ce que vous pensez qu'il y a encore un consensus avec les 23 parties prenantes ou si le consensus est fragile? Ou si on veut déjà revoir le scénario qui est dans l'entente, c'est ça ma question.

970

M. ANDRÉ PARADIS :

C'est une proposition, c'est une entente sur une proposition...

975

980

M. PIERRE RENAUD :

C'est une entente signée?

985

M. ANDRÉ PARADIS :

C'est une entente sur une proposition qui a été intégrée à l'étude d'impact de RTA, donc elle peut être modifiée, modifiable. Et dans notre groupe du Comité des parties prenantes, il y a un large consensus sur la position qu'on a élaborée. Évidemment, comme on souhaite l'évolution dans le futur de toute modification, on est déjà en mode action sur demander, justement de modifier, de surseoir une partie puisque c'est un certain irritant pour certains utilisateurs qui composent notre Comité de parties prenantes.

990

M. PIERRE RENAUD :

995

O.K.

M. ANDRÉ PARADIS :

1000

Donc, on pense que c'est également une entente qui doit être évolutive.

M. PIERRE RENAUD :

1005

Merci. Dans un autre ordre d'idée, également vous mentionniez en début de mémoire, vos préoccupations sur la faune. Est-ce que c'est des préoccupations partagées? Puis est-ce qu'il y a des études qui démontrent qu'il y a eu des impacts majeurs sur la faune liés au Programme de stabilisation des berges pour les parties prenantes?

M. ANDRÉ PARADIS :

1010

Nous sommes associés avec le CLAP, la Corporation Lactivité Pêche qui fait un travail exceptionnel là-dessus, et on a des informations techniques déjà qui nous démontrent qu'il y a des impacts. Et encore une fois, on est à mettre en place cette situation-là. On va continuer dans les semaines, les mois et les années à venir, à se procurer de l'information et prendre des bonnes décisions pour protéger la faune et protéger les milieux humides, mais ça reste à définir également.

1015

Mais on a déjà des bonnes informations qu'il y a des impacts importants.

1020 **M. PIERRE RENAUD :**

Puis comment... Là, on embarque un peu dans les comités proposés par l'entente. Comment vous voyez cheminer l'information ou la concertation à l'intérieur des comités proposés pour arriver à un changement de paradigme au niveau des décisions? Soit des décisions sur le niveau du Lac, décisions sur les travaux de berges, décisions sur la protection, mettons des milieux humides ou autres? Parce qu'il y a des choses qui appartiennent, mettons aux milieux, les bandes riveraines ça appartient... il y a des programmes de stabilisation, ça appartient au promoteur.

1025
1030 Alors, comment vous voyez dans ce que vous proposez actuellement, qui est très évolutif, parce qu'on l'a vu avec le scénario M que ça peut évoluer rapidement, comment vous voyez ça en date des présentes?

M. ANDRÉ PARADIS :

1035 Pour?

M. PIERRE RENAUD :

1040 Le rôle des comités, puis entre une concertation puis une décision, mettons?

M. ANDRÉ PARADIS :

1045 Au moment où on se parle, il y avait déjà un Comité scientifique qui était en place, qui regroupait les gens du ministère... là, le nom a tellement changé de fois, appelons-le le ministère de la Faune, qui était là. Les MRC était là, le CLAP, les gens de l'Université étaient là. Donc, quand nous, on parle de Comité scientifique, c'est au besoin, moduler ou travailler selon les besoins qu'on aura au niveau des études.

1050 Ce qui est important, c'est que pour nous, c'est ce qu'on a suggéré d'avoir ce Comité scientifique-là pour nous suggérer et pour valider et des données de RTA et les nôtres et essayer d'avoir un consensus là-dessus. C'est que ce Comité scientifique-là se mette le plus rapidement à l'ouvrage pour faire les commandes d'études nécessaires pour en arriver, exemple, à l'étude au niveau de la faune, des milieux humides et surtout l'importance de l'ennoiement. On ne semble pas trop s'entendre présentement sur les périodes de rehaussement du Lac pour envoyer les milieux humides, la quantité d'eau qui rentre dans ces milieux-là et qui en ressort.

1055

1060

Donc ça, ça prend des études. On a une Université régionale, on a d'autres ressources également. Donc nous, on se dit, « Les premières choses qu'on va valider avec RTA, notre Comité scientifique puis à qui on donne des contrats puis où on prend les sous pour assumer ces choses-là? » Parce que les deux, trois premières années de l'entente du décret vont être primordiales si on veut qu'il soit justement évolutif.

1065

M. PIERRE RENAUD :

Dans le même ordre d'idée peut-être pour finir, Monsieur le Président.

1070

Je comprends qu'il y a des places où il faut faire des études, mais on parle aussi de conciliation et d'harmonisation. Si on prenait un dossier mettons où il n'y a pas besoin d'étude, il y a un dossier en litige puis ça vous est adressé, ce que j'appelle souvent chez nous « une chicane de clôture » ou un aspect d'un riverain ou d'un regroupement, une association riveraine qui vous adresse une problématique. Comment le Comité peut influencer la décision? Comment vous voyez le processus décisionnel en regard du Programme des berges? Est-ce que vous voyez que c'est vous qui décidez? Est-ce que c'est le promoteur? À quel endroit vous voyez le processus décisionnel?

1075

1080

À la limite, on n'a pas besoin de se servir du Comité technique là-dessus. Vous parlez d'un Comité décisionnel, un Comité de conciliation ou d'arbitrage, c'est un peu ce qui est écrit à travers les différents textes. Alors, comment vous voyez le rôle de ces Comités-là puis comment vous voyez ça?

M. ANDRÉ PARADIS :

1085

Encore une fois, la mécanique du Comité est à définir. Ce que l'on souhaite, c'est ce qu'on fait depuis deux ans et demi, c'est-à-dire marcher par consensus. On pense que Rio Tinto, dans l'engagement de l'entente de gestion durable du Lac, a compris que l'avenir du développement du Lac Saint-Jean et des tributaires du Lac Saint-Jean passe par un consensus et non pas par une décision d'un tiers au détriment d'un autre tiers. Donc, on s'embarque dans toute une machine de consultation, de concertation. Ça ne sera pas facile, on est au début d'une nouvelle gestion durable.

1090

La réponse que je peux vous donner, c'est qu'on souhaite toujours marcher par consensus.

1095

M. PIERRE RENAUD :

1100 Un consensus, c'est la majorité ou c'est l'unanimité pour vous?

M. ANDRÉ PARADIS :

1105 Regarde chez vous, là.

M. ANDRÉ PARADIS :

1110 À ce stade-ci, Monsieur le Commissaire, je vais demander à mes collègues s'ils n'auraient pas quelques éléments supplémentaires.

M. JEAN-PIERRE BOIVIN :

1115 Moi, j'allais rajouter ce que Monsieur Paradis disait. Vous savez, quand on parle du Comité des parties prenantes, on parle de toute une force régionale. T'sais, vous avez les représentants du MRC, vous avez les représentants de riverains, et cetera, les utilisateurs.

1120 Alors, moi, je pense que Rio Tinto c'est une compagnie qui est aussi sage dans ses relations avec le milieu et on ne peut pas ignorer la force du regroupement qu'on a créé. Ça, c'est très important parce que la voix qu'on va faire entendre, c'est la voix de tout un milieu. Et ça, pour une compagnie, pour l'avoir vécu à plusieurs reprises, pas juste au niveau de RTA, c'est important.

Quand tout un milieu se mobilise, on peut même faire trembler le gouvernement si on veut.

M. PIERRE RENAUD :

1125 Monsieur le Président, j'ai terminé.

LE PRÉSIDENT :

1130 Merci, Monsieur le Commissaire.

1135 J'aurais une question de précision juste pour bien éclaircir. Au début de votre mémoire, vous en faites allusion dans votre résumé également, au sujet du Comité des parties prenantes. Parce que dans ma perception quand je voyais les annonces, surtout dans les médias sur les

1140 négociations, on utilisait le terme « Comité des parties prenantes », mais lorsqu'on disait qui était dessus pour la négociation via monsieur Gosselin, donc j'avais les trois MRC puis j'avais Mashteuiatsh.

Donc, moi, dans ma perception, ceux qui allaient négocier, c'était le Comité de suivi de la gestion durable du Lac Saint-Jean, je l'ai pris en note pour avoir le bon titre.

1145 Pour le Comité des parties prenantes, il y a 23 membres au total. Pour être bien clair parce que vous utilisez le terme d'ailleurs « unanimement », des choses comme ça, de quelle façon les autres membres du Comité des parties prenantes ont été associés à la démarche qui a duré six mois? Est-ce que vous les teniez au courant régulièrement? Comment ça a fonctionné pour vraiment voir s'ils ont été impliqués? Autrement dit, est-ce que c'est le Comité des parties prenantes qui a fait la négociation avec Rio Tinto ou c'est le Comité de suivi de la gestion durable?

1150 **M. ANDRÉ PARADIS :**

1155 Nous avons fait rapport régulièrement aux membres du Comité des parties prenantes, les 23 évidemment, de l'avancée des discussions que nous avons. Évidemment, je vous mentionnerai que comme dans une négociation de convention collective, un moment donné on arrive à un entonnoir. Donc, quand on est arrivé dans l'entonnoir des discussions avec Monsieur Gosselin et Rio Tinto, nous avons rencontré le Comité des parties prenantes une soirée pour leur exposer la situation. Et à ce moment-là, il a été bien clair et on l'a mentionné à plusieurs occasions, nous n'étions pas là pour négocier avec Rio Tinto ou Monsieur Gosselin, on n'avait pas le mandat du Comité des parties prenantes de négocier quoi que ce soit.

1165 Ce qu'on a fait comme rapport lors de cette rencontre-là, c'est qu'actuellement la position qui était clairement identifiée par Rio Tinto était pour le niveau du Lac à un niveau de 17 pieds pendant 10 jours au printemps, ce que le Comité des parties prenantes n'acceptait absolument pas. Par contre, on leur a mentionné que « Si vous voulez qu'on essaie de trouver une piste de solutions pour inclure le Comité de gestion durable avec un scénario de gestion de niveaux, qui va être évolutif, donnez-nous un mandat de négocier pour essayer de réduire de cette partie-là de 10 jours, de 17 pieds et au mieux de l'éliminer. » Et on a eu à ce moment-là un mandat de négocier; ce que nous avons fait le lendemain avec les représentants de Rio Tinto pour voir comment était l'histoire du 17 pieds pendant 10 jours. C'est le seul mandat qu'on a eu de négociation.

1170 Les rencontres que nous avons eues durant tous les premiers mois, c'était des rencontres d'analyse de notre dossier, de compréhension de notre dossier des parties prenantes par la partie de Rio Tinto et le médiateur Monsieur Gosselin. Donc, à chaque fois que nous avons une

1175

rencontre, nous avons discuté avec les gens, nous avons éclairci les positions, nous avons rencontré le Comité des parties prenantes de façon, je dirais, assez régulière parce que dans six mois on ne peut pas faire deux rencontres par mois. Donc, on essayait le plus possible de rendre compte à notre Comité de l'évolution des discussions, de l'évolution de l'éclaircissement de nos positions et nous sommes arrivés vers la fin à l'entonnoir, il y a eu quelques frictions, j'en conviendrai, certaines personnes se sont senti bousculées de prendre une décision rapide.

1180

1185

Par contre, lorsqu'on est dans des situations décisionnelles, nous sommes habitués d'arriver vers la fin du tunnel et de s'apercevoir que lorsqu'il y a de la lumière au bout du tunnel, on souhaite toujours que ce soit le soleil et non pas le train qui s'en vient.

LE PRÉSIDENT :

1190

Je vous remercie pour l'analogie. Mais vous comprenez, comme j'ai dit tout à l'heure, nous, on prend acte de l'entente, on va en donner les avantages et inconvénients. Je suis content que vous ayez fait l'allusion justement à la question des milieux humides ou les pertes de fraie, et cetera. D'ailleurs, vous avez mentionné par exemple le rapport de 1986 du BAPE. Mais entre autres, le BAPE parlait d'un niveau de 17.5, maintenir deux semaines, pas plus que trois semaines un niveau élevé avec un marnage estival de 2 pieds pour des fins fauniques.

1195

1200

C'est certain quand on le regarde, c'est sûr que ça fait peur au monde; on le voit à 17.5 pendant deux, trois semaines. Et la Commission du BAPE, à l'époque, parlait de pouvoir faire un marnage important. Et là, on se retrouve par exemple que le 17 pieds, vous dites « Bien là, il est rendu à quatre jours ». Les biologistes nous l'ont dit dans la première partie du ministère de la Faune « Bien là, quatre jours, ça ne donne pas grand-chose ». Alors, ils ont conclu qu'il faudrait plus longtemps. D'ailleurs, le BAPE en parlait à l'époque en 85, qu'il faudrait deux semaines, sans dépasser trois semaines de niveau très élevé pour permettre l'irrigation des milieux humides, la fraie, la circulation des poissons, et cetera. Mais la Commission quand même était consciente que ça pouvait créer des stress chez la population.

1205

1210

Mais il reste que notre rôle, nous, comme je vous dis, entre autres on va regarder c'est quoi les avantages et inconvénients du scénario M puis qu'est-ce qu'il apporte puis qu'est-ce qu'il n'apporte pas. Et si on dit le volet, si c'est le paradigme faunique qui l'emporte, bien ça voudrait dire une gestion différente, le scénario M. Et si c'est le paradigme touristique qui l'emporte, ça implique quoi? Mais on voit que ça soulève quand même des enjeux complexes.

Mais nous, notre rôle, comme je vous dis, on va regarder ça du mieux qu'on peut pour regarder c'est quoi les enjeux puis qu'est-ce que ça donne ou que ça ne donne pas ou qu'est-ce

1215 qu'il faudrait si c'est ça qu'on veut, si on veut donner l'emphase sur tel aspect, voici ce qu'il
faudrait. Mais par contre, ça peut se faire au détriment de d'autres aspects et bien entendu on est
conscient de ça.

1220 La Commission, en plus, avait donné des réserves sur de maintenir un niveau minimal élevé
pendant l'été, mais elle dit, elle comprenait la volonté du milieu de pouvoir faire la navigation de
façon sécuritaire. Donc, la Commission a accepté de s'éloigner, pour différentes raisons, du
fameux scénario qu'elle avait dit. « Le scénario paradigme érosion se tenait à 15.5 pieds
temporaire, non permanent, mais temporaire ». Mais elle dit « Si je veux permettre de la
navigation, je ne peux pas laisser le 15 pieds, 15.5 pieds ».

1225 Donc, la Commission a essayé de voir, de proposer des scénarios de compromis à l'époque,
mais elle maintenait le 17.5, elle recommandait le 17.5 quand même. Puis après ça, le promoteur a
choisi de le faire sauter parce que ça créait trop de problèmes, de ce que j'en comprends, sur les
propriétés.

1230 Donc, ça reste un dossier complexe. Nous, on va essayer de donner le meilleur éclairage
qu'on peut en fonction du scénario M, bien entendu. Mais comme je vous dis, nous, notre but ce
n'est pas de dénigrer le scénario M ou de le vanter, c'est de donner l'heure juste dessus.

1235 **M. ANDRÉ PARADIS :**

Si vous permettez, juste pour rajouter qu'il y a une partie de cette discussion-là aussi qui
s'est faite autour d'un scénario théorique et opérationnel. Et on a eu en dernier l'assurance que Rio
Tinto ne visait jamais le niveau, à part d'exceptions de météo comme on a eues dernièrement ou
1240 de neige exceptionnelle, et cetera, c'est qu'il y a toujours un genre de « buffer », un tampon qui se
protège.

Alors, nous, on a travaillé aussi énormément là-dessus. Bien là, ils nous disaient
théoriquement « On ne monte à 17 pieds, mais on va se tenir 10 », c'est pour ça qu'on l'a souligné
1245 dans notre mémoire. On avait leur engagement...

LE PRÉSIDENT :

Ils l'ont expliqué.

1250

M. ANDRÉ PARADIS:

1255

... qu'ils tenaient 10 centimètres au moins, plus bas 6 pouces autour de plus bas, pour prévoir des imprévus.

LE PRÉSIDENT :

1260

C'est ça. Notamment, en première partie, ils nous ont expliqué la situation de crue de montée des eaux, donc ils se gardent une marge de manœuvre. L'analogie que je peux faire de ça, c'est on a une tasse de café, on se verse du café brûlant dans notre tasse, on n'attend pas que la tasse déborde pour arrêter de verser le café.

1265

Mais à ce moment-là, c'est l'analogie que je peux faire en rapport avec les crues de printemps, quand les apports sont importants. Donc, le promoteur nous dit qu'il se gardait une marge de manœuvre parce que le système, il y a un temps d'arrêt puis il y a une montée des eaux. C'est sûr qu'une nuance est à faire quand on est à la situation tranquille en période estivale où il ne pleut pas, où c'est sec, il y a une nuance à faire.

1270

Mais effectivement, ce qu'ils ont dit en première partie, c'est la situation de crue de montée des eaux de contrôler les apports, ils se donnent des marges de manœuvre. Ça, c'est clairement ressorti en première partie.

1275

M. JEAN-PIERRE BOIVIN :

Donc, nous, ça fait le tour. Simplement vous dire qu'on est conscient qu'avec le rapport que vous allez apporter, il peut y avoir des modifications. Encore une fois, je vous le dis, on a toujours dit que c'était une proposition de gestion durable du Lac avec une proposition de gestion de niveaux. Tout peut changer, on peut avoir des déceptions, on peut avoir de la joie, comme vous avez dit, mais c'est réciproque pour vous puisque le rapport du BAPE doit être entériné par le ministre et peut-être qu'il ne suivra pas vos recommandations. Donc, peut-être que vous allez avoir des déceptions et des joies également.

1285

LE PRÉSIDENT :

Inquiétez-vous pas, ça arrive très souvent. Comme je vous dis, les gens ne sont jamais gênés, quand le rapport du BAPE ne fait pas leur affaire, les gens ne sont jamais gênés.

1290

M. PIERRE RENAUD :

1295 Permettez-moi une dernière question, Monsieur le Président. Dans le sens, nous, on ne portera pas de jugement sur l'entente qui a été signée, elle vous appartient. Mais vous, en fin de rencontre, pouvez-vous nous dire si en date des présentes, pour les élus et pour les parties prenantes, trouvez-vous que vous avez une bonne entente entre les mains?

1300 **M. JEAN-PIERRE BOIVIN :**

Absolument, absolument, pour faire avancer le dossier, oui.

M. PIERRE RENAUD :

1305
Merci.

LE PRÉSIDENT :

1310 Alors, je vous remercie pour votre présentation.

Alors, je vais maintenant inviter Monsieur Gérald O'Bomsawin à s'avancer à la table. Oui, bonsoir, Monsieur, à vous la parole.

1315 **M. GÉRALD O'BOMSAWIN :**

1320 Monsieur le Président, Messieurs les Commissaires, bonsoir. Merci de me permettre de m'exprimer ici en tant qu'administrateur de la page Facebook Riverains « EN COLÈRE ». Mon nom est Gérald O'Bomsawin, je suis riverain du Lac Saint-Jean dans la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon dans le quartier résidentiel de Wilson.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1325 « En novembre 2013, pour un deuxième automne consécutif, nous avons eu de l'érosion très sévère de notre plage Wilson. S'en suivit une suite d'événements à commencer par une rencontre publique convoquée par les représentants du Programme de stabilisation des berges de Rio Tinto, division Énergie électrique, rencontre qui a dû regrouper plus de 150 riverains et tous les médias de la région, tous curieux de connaître la position du gestionnaire du Lac face à cette érosion que les riverains ont qualifié « d'exceptionnelle » et
1330 à leur point de vue « d'évitable ».

Après plusieurs minutes d'intervention pausées et de questionnements de la part des riverains, la phrase d'un des gestionnaires qui demande à l'assemblée « Mais qu'est-ce que vous voulez au juste? » mis fin brutalement à la rencontre.

1335

De retour chez moi, face à ce dialogue que j'avais interprété comme un dialogue de sourd, je me suis demandé quel pourrait être le moyen moderne pour montrer au promoteur que la problématique existait et qu'on ne lâcherait pas le morceau avant d'avoir pu vider le fond de l'affaire.

1340

De plus, j'avais une autre préoccupation. Quand à ma grande surprise, beaucoup de personnes n'avaient pas ou peu d'informations autres que des oui-dire ou des impressions quand on parlait de nos plages ou berges. « On sait bien, ils ont le droit de faire ce qu'ils veulent, le Lac est géré à partir de l'Australie. Chez nous, le Lac est bien plus haut que chez vous » et j'en passe des vertes et des pas mûres. L'idée m'est venue de mettre quelque chose sur les réseaux sociaux par le biais d'une page Facebook que j'ai baptisée Riverains « EN COLÈRE » pour permettre de partager de l'information avec toutes les personnes autour du Lac Saint-Jean, avec comme mission identifier un bien collectif en danger, une page qui a comme rôle d'être la vigie hébergeant des informations sur le vécu des berges du Lac Saint-Jean depuis 2011. 2011, parce qu'on avait déjà de l'information avant.

1345

1350

Mal m'en a pris. Le titre « EN COLÈRE » qui exprimait bien l'expression de nombreux riverains a freiné la fréquentation des personnes qui, malgré leur intérêt, se voyaient mal endosser le terme « EN COLÈRE » craignant d'être identifiées comme contre le promoteur qui, souvent de foi, était de près ou de loin leur employeur.

1355

Une des caractéristiques d'une page Facebook est que quelqu'un peut venir voir ce qui est déposé sans avoir à s'inscrire officiellement sur la page « Inscription » qui, elle, est publique. D'accord, ce n'est pas idéal comme façon de consulter une page Facebook, mais très rassurant pour la personne qui veut demeurer incognito. Cette façon de faire ne permet pas d'écrire des commentaires sur la page Facebook, mais l'administrateur de la page peut constater qui consulte la page.

1360

Ce qui m'amène à vous préciser que je suis le seul administrateur de cette page Riverains « EN COLÈRE », j'ai élagué de nombreux commentaires de personnes dont la formulation de phrase avait sûrement dépassée leur pensée. À partir de janvier 2014, avec une centaine d'abonnés qui venaient lire l'information, on a commencé à voir des riverains déposer de leurs photos et commentaires. La page Facebook a vu sa mission d'information, s'ajouter un aspect formation qui a pris de plus en plus d'espace car les riverains voulaient connaître

1365

1370

la teneur du décret de 1986, reporté jusqu'à maintenant; connaître le vécu de d'autres associations riveraines ou plaisancières et touristiques; avoir accès à diverses données publiques par différents groupes d'analyse sur notre Lac. De plus, on a commencé à mettre sur la page des liens vers les publications régionales et même nationales qui couvraient les sujets des berges; ce qui est encore le cas aujourd'hui.

1375

1380

Avec ses 1 089 abonnés qui reçoivent instantanément les publications déposées quotidiennement; avec ses 5 893 photos, photographies, venant de tout le tour du Lac, incluant des photos d'érosion, sans censure aucune; avec ses 276 vidéos amateurs et même professionnels, avec ces centaines d'articles de journaux, commentaires, éditoriaux, entrevues et nouvelles des médias parlés et télévisés où on parle des riverains, de berges et d'érosion;; avec le lien que nous a accordé l'Office national du Film pour le visionnement gratuit sur Internet du documentaire de Monsieur Jean-Thomas Bédard sur le combat de Onésime Tremblay. D'ailleurs, après 17 022 visionnements, si vous voulez, et 419 partages au 7 juillet 2015, on a arrêté de comptabiliser la fréquentation.

1385

1390

Avec des articles de fond de L'Actualité par Guillaume Roy, avec dans Le Devoir une couverture par plusieurs journalistes avec des liens sur la problématique des berges ailleurs dans le monde, tout ça résume assez bien l'envergure de la base de données qui s'est créée au fil des ans depuis novembre 2013. Je vous fais grâce des exemples de saisies d'écran qu'on avait, mais je vais vous en parler.

1395

Comme vous pouvez le constater, la portée des publications saisies aux différentes dates se lisait comme suit : au 9 décembre 2015, 82 774 personnes étaient venues pendant cette semaine-là sur la page. Le 19 décembre 2015, 134 000, c'est un bon sondage, hein? Le 5 juin 2016, 10 128 personnes. Le 19 mai 2017, 30 679 personnes.

1400

J'aimerais donc que cette page qui regroupe une mine d'informations audiovisuelles qui a vu varier sa fréquentation au gré des événements, qui compile un peu le vécu du pourtour du Lac en tant qu'entité que d'aucun appelle « berges », d'autres « rivages » et d'autres « plages », voit son lien Internet déposé à travers les documents comme ayant le même statut qu'un mémoire retenu par votre Commission, dont voici le lien : « [http, et cetera, Riverains en colère](#) ».

1405

Merci de votre attention. Gérald O'Bomsawin, créateur de la page. »

FIN DU MÉMOIRE.

1410 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie pour votre présentation sur votre page Facebook. Je ne l'ai pas encore consultée parce que je n'ai pas accès à Facebook à partir du bureau, je vais aller faire un tour par contre à partir de chez moi. Donc, ça se peut, comme administrateur, que vous allez voir mon nom apparaître, qui consulte la page.

1415
1420 Normalement, écoutez, ce qu'on sait du côté des responsabilités, je ne vois pas de problème à ce stade-ci que nous, on adosse, à partir de votre mémoire, l'hyperlien de votre page Facebook parce que ce n'est pas un dépôt direct de page Facebook. Donc, normalement, ça ne devrait pas causer de problème, on devrait pouvoir procéder. Donc, on va le mettre en marge de votre mémoire, je vais juste me prendre une note pour ne pas l'oublier, on mettra DM9 et après ça on pourra mettre le lien pour accéder à votre page Facebook. Comme ça, tout devrait être correct.

1425 **M. GÉRALD O'BOMSAWIN :**

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

1430 Je n'anticipe pas de problème. Parce qu'on a des règles, bien entendu, gouvernementales mais ce qu'on sait dans la jurisprudence, ce qu'ils nous disent, lorsqu'on met un hyperlien, ce n'est pas comme déposer du contenu direct. Donc, c'est toujours la personne, à ce moment-là, qui dépose à l'intérieur de l'hyperlien qui est responsable. C'est pour ça que je vous dis que ça ne devrait pas causer de problème, d'accord.

1435 **M. GÉRALD O'BOMSAWIN :**

Merci infiniment.

1440 **LE PRÉSIDENT :**

C'est moi qui vous remercie.

1445 Alors, je vais maintenant inviter la Ligue des propriétaires de Vauvert à s'avancer à la table. Alors bonsoir, Monsieur, si vous voulez bien vous identifier pour les fins de la transcription.

M. DANIEL MURRAY :

1450

Oui, bonsoir, Monsieur le Président, Messieurs les Commissaires. Daniel Murray, président de la Ligue des propriétaires de Vauvert. J'ai remarqué dans les deux dernières présentations que vous aviez une version papier. Moi, avec 15 minutes, j'ai fait un résumé sur Power Point. Est-ce que je peux le présenter?

1455

LE PRÉSIDENT :

Pas de problème, il y a quelqu'un du service technique qui va venir vous assister.

1460

M. DANIEL MURRAY :

Bonsoir, Monsieur le Président, Messieurs les Commissaires.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1465

« Alors, la Ligue des propriétaires de Vauvert a présenté au Bureau d'audiences publiques par Daniel Murray, président de la Ligue, un document qui spécifie le territoire qui débute à l'embouchure de la Rivière Mistassini à l'Ouest et se termine à la Pointe Langevin à l'Est. Ce territoire inclut 428 résidences permanentes et saisonnières. Vauvert fait partie de la Ville de Dolbeau-Mistassini et de la MRC Maria-Chapdelaine.

1470

Le documents présenté au BAPE, c'est un mémoire général appuyé par trois études de cas, la Petite Rivière Péribonka, La Pointe Langevin, Grande Rivière Péribonka; l'Amicale, Racine-sur-le-Lac, Racine-sur-Mer et les ruisseaux Savard et Ptarmigan.

1475

Les limites du décret actuel donnent une licence à RT à définir le Programme de stabilisation des berges comme elle l'entend. Il n'y a pas de financement stable et prévisible; il n'y a pas de recours pour les parties prenantes; il n'y a pas de normes de fonctionnement; il n'y a pas de lien avec la gestion territoriale en place.

1480

Le cadre juridique est insuffisant. Le gouvernement du Québec doit clarifier et actualiser le cadre juridique en plus de définir l'imputabilité du promoteur pour les dommages causés aux berges et aux propriétaires riverains. RT affirme à tous qu'elle n'est tenue à aucune obligation, elle n'intervient que si elle le veut bien; ce qui est inacceptable pour préserver notre patrimoine.

1485

1490 **Le cadre juridique, suite à l'entente de principe, aucun développement suite aux recommandations du BAPE de 1986, beaucoup d'efforts pour trop peu de changements. On avait demandé de clarifier le flou juridique entourant la gestion du Lac Saint-Jean ainsi que les droits des différents usagers; ce qui n'a pas été fait.**

1495 **Ce que nous comprenons, c'est que l'entente historique annoncée par le premier ministre, l'entente est de gérer le niveau du Lac et le Programme de stabilisation des berges de manière à contrer l'érosion et protéger les berges. Le Programme de stabilisation des berges se limite à la gestion des 50 kilomètres de plage identifiés par RT. Le reste du Lac n'existe pas.**

1500 **Redéfinition du programme. La définition initiale des secteurs admissibles au Programme de stabilisation des berges a été faite sans participation des parties prenantes. On parle de contrer l'érosion et protéger les berges seulement. Et les terrains des riverains, eux? En passant de lac à bassin hydraulique, tout l'environnement est modifié et donc tout environnement modifié devrait être admissible au Programme de stabilisation des berges.**

1505 **Avec l'entente de principe, RT accepte le risque de 1% qu'il y ait 11 heures de tempête pendant les quatre jours que le Lac atteint 17 pieds au printemps. Est-ce normal et raisonnable que ce soit les riverains qui assument les conséquences désastreuses de ce scénario? C'est inacceptable à moins que des mesures compensatoires existent pour les riverains.**

1510 **La planification et prévision à long terme à instaurer. La gestion du Lac et celle du Programme de stabilisation des berges, comme toute autre gestion du territoire public, nécessitent une planification à long terme et des budgets correspondants. Le Programme de stabilisation des berges requiert une source responsable et prévisible, indépendante des résultats d'exploitation de Rio Tinto.**

1520 **Moderniser la gestion du territoire. Les MRC et les municipalités se conforment à un standard moderne d'administration publique, ses règles de fonctionnement sont bien connues de tous. Le Lac est un territoire public qui devrait bénéficier des mêmes normes de fonctionnement que tout autre territoire public. Nous préconisons l'application d'approche d'urbanisme comprenant une planification parfaitement homogène, tout en y associant l'ensemble des propriétaires concernés en même temps.**

1525

1530 Nous voulons un vrai processus de consultation impliquant nos associations et les riverains. Il s'agit ici d'un fonctionnement normal en milieu urbain. Nous voulons une gestion qui s'intègre et respecte l'autorité des autres instances territoriales.

1535 Le Programme de stabilisation à renommer. Le Programme de stabilisation des berges du Lac Saint-Jean vise à préserver les berges, il serait souhaitable désormais de nommer ce programme « Programme de stabilisation et d'amélioration des écosystèmes du Lac Saint-Jean ». Le Programme devrait s'appliquer tout aussi bien à la flore et à la faune du Lac. De plus, il est nécessaire de tenir compte de routes d'accès au Lac au sein du Programme.

1540 Le niveau du Lac trop haut. Notre expérience vécue, après plus de trois décennies, démontre que le niveau du Lac est trop haut. L'entente de principe signée permet une hauteur de 17 pieds pendant une période de 12 jours. Sur un principe de 4 jours/4 jours/4 jours, nous espérons que les grands vents ne soient pas de la partie car encore une fois, c'est les riverains qui vont en payer le prix. Cette année, nous avons constaté des dommages à 16.5 pieds alors que le pire est à prévoir.

1545 Un patrimoine collectif à partager. Les données historiques et les archives sur la gestion du Lac constituent un patrimoine collectif qui devrait être accessible à tous. La gestion du Lac et du Programme de stabilisation des berges n'est crédible que si elle est transparente et publique depuis le début, donc de la conception jusqu'à la réalisation et à l'évaluation. Nos connaissances du BAPE et notre compréhension de ce territoire font partie de ce patrimoine.

1550 Les riverains et leurs associations veulent être parties prenantes aux décisions quant au choix des modes d'intervention dans le cadre du Programme de stabilisation des berges. Au minimum, les riverains aimeraient que l'option du dragage soit évalué à nouveau. Nous aimerions aussi mieux connaître les effets sur la faune de l'introduction sur nos berges de milliers de voyages de gravillon. Nous aimerions savoir où se retrouvent tous ces rechargements et quels sont leur impact.

1560 RT affirme dans son mémoire que les paysages sont un enjeu important et que la compagnie souhaite préserver l'aspect naturel des écosystèmes, en particulier ceux des îles. On ne peut parler de gestion durable en excluant une grande partie du Lac. Et l'île Bouliane du Parc Taillon et l'embouchure de la Rivière Mistassini doivent être incluses au Programme de stabilisation des berges, même si elles font partie des terres appartenant à l'État.

1565

Une gestion durable du Lac suppose un équilibre entre les intérêts et les usages économiques, écologiques et sociaux du Lac. Notre appréciation et notre compréhension de notre milieu évolue avec le temps et le cumul des connaissances. À chaque période de notre développement, il est nécessaire d'évaluer les compromis entre les différents usages du territoire et de redéfinir ce qui constitue l'acceptabilité sociale. Cet art de façonner et de promouvoir l'intérêt public sont dévolus à nos institutions politiques et non à une entreprise multinationale.

1570

1575

Que veulent les riverains? Les riverains veulent la carte de la tenure des terres riveraines. La portée de l'acte de 1922 versus la Loi sur la qualité de l'environnement quant aux droits de RT d'utiliser les eaux du Lac et conséquemment de baigner et d'éroder ses rives. Quant aux devoirs de RT en vertu des différentes lois qui peuvent s'appliquer, exemple la Loi sur l'aménagement du territoire, les riverains désirent un environnement esthétique, sécuritaire, stable et équilibré. Les riverains veulent connaître leurs droits et comment leur faire valoir dans un contexte connu, documenté et respectueux.

1580

1585

Nous voulons une gestion ouverte et transparente qui implique nos associations et tous les riverains. Nous voulons être parties prenantes dans les décisions quant au choix des modes d'intervention dans le cadre du Programme de stabilisation des berges et ce, dans la conception des projets. Nous préconisons une planification à long terme de 5 à 10 ans par secteur homogène et en associant tous les propriétaires concernés en même temps.

1590

Pour terminer, on vous met la Pointe Langevin. La photo de gauche avec les riverains sur la plage c'est une photo de 2015. Celle du centre, 2016. Et la dernière à droite, 2017.

1595

Alors, si on prend la photo de 2016, à peu près à... c'est sûr que c'est embêtant... toute la première partie de la plage aller jusqu'au genre de trottoir. En 2017, tout est parti jusqu'au quai. Alors, la perte du terrain est d'environ entre 30 et 40 pieds par 250 pieds. Maintenant, cette vue c'est elle que le propriétaire riverain regarde, les bras croisés, et ne peut rien faire.

1600

Ce que les riverains ne veulent plus, c'est ce principe de dire « notre valeur vient de disparaître ».

FIN DU MÉMOIRE.

Merci.

1605 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie pour votre présentation.

1610 Monsieur Lavoie, s'il vous plaît, je vais vous demander votre collaboration pour pas faire de manifestation de l'approbation.

M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE :

1615 Merci pour la présentation. Je veux bien comprendre quand vous faites référence à différents termes : les droits des propriétaires riverains, le rôle dans votre association dans le processus consultatif, voire décisionnel dans le cadre du Programme.

1620 Comment vous définissez être consulté à chacune des étapes dans la décision finale de faire ou non des travaux? Comment vous voyez ça au niveau opérationnel, à une telle demande?

M. DANIEL MURRAY :

1625 Quand on a fait le mémoire, après ça Rio Tinto a déposé des documents. Dans la documentation qu'ils ont déposée, on peut voir qu'il y a du cheminement qui se planifie pour les 10 prochaines années. Alors, mon commentaire que j'émettais que ça se planifie entre 5 et 10 ans, la réalité est frappante.

M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE :

1630 O.K.

M. DANIEL MURRAY :

1635 T'sais, parce que dans nos secteurs, ils planifient des travaux sur les 10 prochaines années. Je pense que la facilité est là. C'est sûr que chaque association, il y en a qui sont fortes, d'autres fortes dans la communication, d'autres moins fortes. Nous, on transmet beaucoup d'informations aux riverains, les riverains nous consultent puis ils veulent une position commune. On est dans un secteur où est-ce qu'on peut séparer ça en trois. Et chaque riverain veut être consulté.

1640 Dans cette situation-là présentement, il y a trois riverains qui sont affectés indirectement. Un directement puis deux autres indirectement. C'est leurs plages qui sont affectées. Et tout le reste du secteur de la Pointe s'interroge, se questionne, ils veulent avoir de l'information.

M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE :

1645

Oui. Plus précisément sur les droits des propriétaires riverains, je reviens un peu là, surtout les images que vous nous montrez. Les propriétés sur lesquelles il y a des servitudes de baignage de concéder...

M. DANIEL MURRAY :

1650

Oui, Rio Tinto...

M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE :

1655

... les gens sont réellement propriétaires de leur terrain, en haut de la ligne des hautes eaux ou en bas de la ligne des hautes eaux?

M. DANIEL MURRAY :

1660

Je ne pourrais pas répondre.

M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE :

1665

O.K.

M. DANIEL MURRAY :

1670

Peut-être que Monsieur Dallaire pourrait répondre. Mais « anyway », les droits de baignade ils l'ont sur tout le secteur de la Pointe au complet. O.K..

M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE :

1675

Oui, O.K.

M. DANIEL MURRAY :

1680

On est propriétaire des terrains. C'est qu'on dit qu'on a des valeurs, t'sais, des valeurs de 300 000 puis un moment donné l'inondation arrive, on peut complètement rien faire. Alors, je pense qu'en 2017, on a des droits, Rio Tinto a des droits, mais il y a aussi des devoirs.

M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE :

1685 Puis parmi ça, parmi ceux-là, parmi les riverains, il y a des gens qui ont quand même négocié ou transigé des hypothèques pour bâtir des propriétés d'une telle valeur...

M. DANIEL MURRAY :

1690 Oui.

M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE :

1695 ... pour payer des taxes ou des droits aux municipalités ou aux MRC.

M. DANIEL MURRAY :

Um-hum, aussi.

1700 **M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE :**

Donc, les institutions financières les financent sur des propriétés sur lesquelles il y a une servitude de baignage. C'est ça que vous nous dites?

1705 **M. DANIEL MURRAY :**

Oui.

M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE :

1710 Merci.

M. PIERRE RENAUD :

1715 Je notais dans votre mémoire, Monsieur Murray, il y a plusieurs points dans le chapitre 2, 2.6, 2.7, 2.8, vous parlez de consultations, informations. On parle aussi de programmes, d'études scientifiques pour connaître différents aspects. Par rapport à l'entente, par rapport au nouveau modèle de gestion, est-ce que ces préoccupations-là que vous avez, que vous présentez dans votre mémoire, sont résolues d'une certaine façon? Ou ce que vous demandez, c'est quelque chose de complètement différent?

1720

M. DANIEL MURRAY :

1725 Dans l'entente signée présentement, il y a beaucoup d'améliorations. C'est sûr que moi, faire
partie d'un Comité avec Rio Tinto où est-ce qu'on met sur table quelque chose pour construire là-
dessus et c'est toujours une question d'ajustement. Quand on demande des fois, c'est sûr que
c'est une question de temps, dans le sens que quand il y a un projet qui... Comme exemple, je
prends cet exemple-là comme problème, c'est sûr qu'il y a un cheminement qui se fait puis bien
souvent la consultation, elle va se faire sur « Voici la solution ». T'sais, il n'y a pas eu de
1730 consultations un peu avant. C'est cette partie désagréable que les riverains remarquent.

Puis concernant les droits. Bien là, des droits on n'en a pas, on se croise les bras puis on
attend que le désastre se fasse. Cet événement-là, il est connu depuis le 19 mars, c'est le perré
qu'ils avaient mis l'année d'avant qui a commencé à partir. Autant des fois possiblement que Rio
1735 Tinto doit avoir les mains liées avec l'Environnement et qu'ils ne peuvent pas bouger et là, on est
obligé d'attendre puis d'attendre, puis là le désastre s'enclenche, s'enclenche puis il ne finit plus.

Puis ce riverain-là, c'est la deuxième année consécutive. Personnellement, je le connais, je
l'ai vu la semaine dernière et il n'est plus le même.

1740

M. PIERRE RENAUD :

Juste un autre petit point. Vous parlez du niveau du Lac qui est maintenu trop haut ou trop
élevé. À la section 2.10, vous parlez du 16 pieds et demi et l'effet des tempêtes en automne. Est-
ce qu'on doit comprendre, quand on parle dans la nouvelle entente du scénario M, d'une gestion à
1745 15 pieds et demi à l'automne, ça fait votre affaire?

M. DANIEL MURRAY :

1750 Oui, oui, aucun problème. En bas de 16,5 pieds, il y a aucun problème, t'sais, 16 pieds. La
problématique, on l'a vue en fin de semaine, les vents ont été forts, dominants, ils sont partis du
Sud à l'Ouest, ils ont viré au Nord. C'est ces dommages-là qui deviennent importants. L'île
Bouliane, elle est rendue faible de trois côtés et en fin de semaine les trois côtés ont été touchés.

M. PIERRE RENAUD :

1755 Un dernier point sur les budgets. Dans la première partie d'audience, on a RTA qui est venu
nous dire qu'ils prévoient pour les 10 prochaines années un budget de 3 000 000 par année, que
ce budget-là pourrait être extensible s'il y avait des travaux urgents qui s'ajoutaient au fil des ans.

1760

Est-ce que je dois comprendre des remarques que vous faites sur le budget, que vous considérez que ce n'est pas des budgets qui sont suffisants ou...

M. DANIEL MURRAY :

1765

Dans les 30 dernières années, Rio Tinto a investi 100 000 000. Là, il propose d'investir 3 000 000 par année. Si on met pendant les 30 prochaines années, c'est 90 000 000, alors ils viennent de baisser de 10 000 000. C'est l'interprétation que j'en fais.

1770

Mais c'est plus, t'sais, des fois ils vont faire une grosse vague d'investissement. Ils peuvent faire, je ne le sais pas, moi, cinq, six millions une année, puis une autre année ils vont en faire moins. En 2015, je sais qu'ils ont fait des gros investissements. Ou des fois, ils vont dire « Bien, cette année, on n'a plus d'argent, il faut attendre l'année prochaine ». Bien là, le report de l'intervention peut causer problème aux propriétaires, c'est là une des problématiques.

1775

LE PRÉSIDENT :

Alors, je vous remercie. C'est sûr qu'on a pris connaissance aussi de votre mémoire même. En conclusion, il y a différents points où vous suggérez... Bon, on va jeter un coup d'œil dessus, on va penser à ça, peut-être qu'on vous volera certaines idées...

1780

M. DANIEL MURRAY :

Ça va nous faire plaisir.

1785

LE PRÉSIDENT :

...Ça se peut très bien ou ça se suggérerait bien. Notamment, les questions, bien entendu légitimes, comment on réussit à consulter les propriétaires, de quelle façon on pourrait s'assurer que l'information circule bien, qu'elle circule assez tôt, notamment que les gens puissent intervenir avant que le programme soit fixé via des certificats d'autorisation du ministère de l'Environnement.

1790

À ce stade-ci, je ne veux pas donner des avances sur d'autres mémoires, mais la préoccupation revient puis un des mot-clé qui émergent là-dedans, c'est « flexibilité » notamment dans les mesures d'intervention puis dans disons la circulation de l'information pour être capable d'avoir des suggestions qui permettent d'améliorer, en tout cas, les moyens d'intervention.

1795

Ça fait qu'on va regarder ça en détail et puis on vous remercie.

1800 **M. DANIEL MURRAY :**

Merci.

1805 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais maintenant inviter Madame Diane Dionne. Alors bonsoir, Madame, à vous la parole.

MME DIANE DIONNE :

1810 Bonsoir. Mon nom est Diane Dionne, riveraine depuis 50 ans. Je demeure à Saint-Henri-de-Taillon dans le secteur Wilson.

(L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1815 **L'objet de l'étude d'impact porte sur la réalisation des travaux permettant de lutter efficacement contre l'érosion. « On commence bien le printemps 2017 avec de l'érosion sur notre plage. Le 1% de chance d'avoir du vent s'est concrétisé, on l'a eu. Ça confirme que le niveau du Lac a une incidence réelle sur l'érosion. Imaginez avec des vents de 45 kilomètres/heure. Mais l'arrêté en conseil de 1922 ne tenait pas compte des vents. On ne pensait, à l'époque, qu'à l'ennoisement, la montée des eaux. Quelle aberration!**

1820

On ne peut plus considérer ce programme tel qu'il a été organisé à cause de l'ajout de nouvelles lois. Est-il illusoire d'espérer la coexistence plutôt que la dominance sur un territoire? Après 30 ans de ce programme mis en place en 1986, il est bon d'y réfléchir afin de l'améliorer. Me voici à présent devant la Commission des audiences publiques pour tenter de rééquilibrer ce droit jadis accordé.

1825

La conception classique de la corporation de cette année 1922 s'appuyait sur les fondements du droit de propriété. Ces derniers conféraient aux actionnaires les droits d'usus, d'abusus et de fructus. À l'époque, on ne tenait compte que des intérêts techniques et économiques. Voilà pourquoi les droits devraient être révisés.

1830

Tout comme le Programme de stabilisation des berges, en tant que Jeannoise et riveraine et dans une perspective d'amélioration continue, je me préoccupe des travaux qui se font autour du Lac depuis 30 ans.

1835

1840

Les travaux sont répartis en deux grandes catégories : soit la protection des berges et maintenir la largeur des plages. Mais je ne m'attarderai pas sur la protection des berges parce que je suis une riveraine de plage. Mon secteur m'offre une des dernières plages naturelles du Lac, il est de mon devoir de la protéger.

1845

Le gouvernement s'est voté des lois sur l'environnement, sur les barrages, sur la qualité de l'eau, sur les changements climatiques, le développement durable. Il y a aussi la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, la C61.01, qui se veut de conserver dans leur état naturel le plus intégralement possible et de manière permanente des éléments constitutifs de la diversité biologique, notamment par la protection des écosystèmes et des éléments ou processus qui en assument la dynamique, sauvegarder des habitats d'espèces fauniques et floristiques menacés ou vulnérables.

1850

Puisque ma plage est voisine d'un territoire de la Sépaq, je me dois de continuer leur approche de patrimoine naturel. Actuellement, le promoteur vit avec un ancien modèle d'économie où il faut dompter le territoire, lutter contre l'érosion. Nous avons l'obligation de protéger l'intégrité de notre territoire, la qualité de l'eau de notre secteur au profit des générations futures.

1855

Quand on possède un monopole territorial comme RTA, on assume les responsabilités qui incombent, à savoir un milieu sécuritaire, harmonieux et soucieux de l'environnement. Considérant que RTA a un privilège d'utiliser le Lac Saint-Jean, qui est un lac avant d'être considéré comme un réservoir, et qui appartient à la région et non au promoteur, on l'autorise à utiliser son potentiel hydrique mais il se doit d'agir en bon voisin et doit faire preuve de diligence raisonnable.

1860

L'utilisation du Lac Saint-Jean est un privilège à gérer et non un droit dont il faut abuser. Ce n'est pas parce qu'on a le droit d'aller à 90 kilomètres sur la route, qu'il faut absolument rester à cette limite. S'il y a une tempête de neige ou de verglas, le gros bon sens me dit de ralentir. Si une tempête s'annonce sur toutes les stations de météo, je m'attends à ce que le gestionnaire du Lac se montre prudent.

1865

La gestion de l'eau doit tenir compte de l'impact négatif sur l'environnement et sur l'ensemble des usagers. La richesse ne se calcule pas seulement en dollars. Comme le mentionnent plusieurs scientifiques reconnus, la richesse c'est un lac poissonneux, une eau non polluée et non perturbée par des rechargements de matériaux étrangers. C'est une richesse de plantes, d'arbres et d'arbrisseaux qui travaillent à dépolluer l'eau. Le coût ne se fait pas par millions de dollars, le coût à une région se calcule par la perte de qualité de

1870

1875

ses paysages. Peut-on faire un partenariat avec la nature? Peut-on parler de conservation et de prévention?

1880

Secteur Wilson. Suite aux événements survenus en novembre 2013, soit une forte érosion due à un niveau du Lac de 16.5 pieds. Et même si c'était permis par le décret et que le niveau était respecté, les vents violents pendant plusieurs jours ont arraché la végétation tout le tour du Lac. Une borne inamovible du secteur Wilson est devenue amovible depuis ce temps. Ces bornes inamovibles marquent la ligne de végétation depuis 1986. Et qu'en est-il quand la vague va au-delà de cette ligne?

1885

Il est à souligner que la servitude de baignage est limitée à 17.5 pieds de hauteur dans notre secteur, et qui est sur la plage, et que les résidents sont propriétaires de leur terrain. La dune et la plage sont la propriété de l'Association des propriétaires de chalets de Pointe Wilson incorporé.

1890

Après plusieurs rencontres avec les membres du Programme de stabilisation des berges, notre association de riverains s'est fait refuser le dragage, méthode utilisée en 1972 une seule fois et qui avait tenu bon pendant 40 ans. Puis que le ministère de l'Environnement n'accepte plus cette manière de faire, nous avons abandonné cette méthode contrairement à ce que la chargée de projet mentionnait dans la période des questions du BAPE. On nous a plutôt proposé une méthode de rechargement incompatible à notre secteur. Il faut savoir que le secteur Wilson de Saint-Henri-de-Taillon a un accès limité par la morphologie particulière des lieux.

1895

1900

On nous a proposé de faire une route dans la dune de sable, haute de 50 pieds, pour faire circuler 2 000 chargements de camions dont les matériaux sont du sable grossier et des roches. 2 000 camions sur une petite route de municipalité. Cette municipalité n'aurait pas la capacité financière de réparer cette route après des travaux semblables aux autres secteurs.

1905

Contrairement à l'affirmation du promoteur dans son étude d'impact, à la page 81, je cite :

« L'effet cumulatif appréhendé sera vraisemblablement faible sur la circulation routière et la détérioration des infrastructures routières et infrastructures privées ».

1910

J'affirme que l'effet sera sans contredit fort et non pas faible pour notre secteur. Creuser au pied de la dune pour mettre de l'enrochement, briser le tuf existant et déposer tout ce chargement sur une plage qui n'a que 15 à 20 pieds de largeur au printemps, signifierait la

1915

1920

mort de cette plage et une turbidité de l'eau pendant les semaines estivales, sans parler de la dangerosité de la baignade puisque le rechargement n'aurait pas résisté à la crue printanière et aurait provoqué un accès à l'eau de 4 à 5 pieds de hauteur. C'était socialement inacceptable comme proposition de travaux. La plage deviendrait une berge et par le fait même, la perte de jouissance de ma plage me porterait préjudice. Et on serait pris avec des travaux irréversibles, des matériaux indésirables, sans parler de la fragilisation de la dune en creusant à sa base. Ce type de travaux proposé est trop agressif envers l'écosystème.

1925

Il y eut également une rencontre avec des techniciens du ministère de l'Environnement. Ils se sont déplacés pour mieux comprendre la dynamique de notre milieu riverain. On a été pris dans une impasse. D'un côté, le promoteur ne peut faire de travaux non inclus dans le décret. Et de l'autre, le ministère ne peut intervenir car le Lac Saint-Jean est du ressort du promoteur. La particularité de notre secteur est que la plage se nourrit elle-même. Si le niveau du Lac est à moins de 16 pieds à l'automne, puisque les vents dominants de l'Ouest rechargent la plage composée de grains de sable uniformes et ronds de grosseur 0.5 millimètre. Le sable roule et s'accote sur le pied de la dune.

1930

1935

Dans le décret, le dernier décret de 1986, on a oublié d'incorporer la notion de qualité de plage. Les rechargements actuels sont de piètre qualité. Les utilisateurs de plage se plaignent de l'inconfort dû à ces rechargements. Ne nous surprenons pas si dans les rapports de Alcan à l'époque, et maintenant RTA, on mentionne qu'il y a moins de baigneurs. Quand on met des souliers pour se baigner, ça dit tout. C'est pas mal moins invitant d'aller à l'eau dans ces conditions. Et dans les rapports annuels de RTA, les plages sont vues du haut des airs. Ça s'appelle « l'esthétique du haut des airs ». La réalité est toute autre sur place. C'est différent, décevant et navrant.

1940

1945

Un des principaux enjeux liés au mode de gestion : maintenir la qualité des paysages et les plages. Pour maintenir la qualité des plages, il y a de l'amélioration à faire. Malgré l'affirmation du promoteur de qualifier l'effet cumulatif appréhendé de « vraisemblablement faible » sur la qualité de vie, sur la villégiature en ce qui concerne les travaux, à la page 81 de l'étude d'impact, permettez-moi d'en douter. Les riverains n'en peuvent plus de ces travaux qui sont toujours à recommencer. Parlez-en aux gens de Saint-Gédéon.

1950

Pour maintenir la qualité du paysage, il en va de la préservation des espèces floristiques, typiques à notre secteur. Nous protégeons les espèces vulnérables et menacées comme la hudsonie tomenteuse, la gesse maritime, l'ammophile à ligule courte qui travaillent à retenir le sable dans les dunes. Ces espèces qui sont un héritage de la mer de la flamme,

1955

sont un joyau du secteur Wilson. Mais l'assaut des vagues dans la ligne de végétation n'aide en rien sa préservation.

1960

Donc, favoriser la végétalisation et avoir un niveau d'eau acceptable sont de mise en 2017. Le ministère de l'Environnement aurait intérêt à assouplir sa réglementation dans le futur décret et permettre au promoteur d'expérimenter des secteurs de plage modèles comme s'apprête à le faire le Groupe Ouranos en Gaspésie et par le fait même, de réduire la période de temps pour exécuter des travaux jugés mineurs.

1965

Le suivi social. Il comportera trois volets, soit un mécanisme de participation du milieu, des activités de communication ainsi que des enquêtes. Nous avons eu bien des activités de communication unilatérales de la part du promoteur. Il y a place à l'amélioration. Faire participer le milieu pour harmoniser les travaux, quand tu es en location de terrain, s'avère de l'hérésie pour la participation.

1970

Quant aux enquêtes et sondages, on devrait les réaliser avec des utilisateurs du Lac, résidents et propriétaires et non des gens du Saguenay qui visitent les plages et camping une ou deux fois l'été s'il fait beau.

1975

Recommandations. Pour faire suite à la plage Wilson, il serait préférable de laisser la plage se rééquilibrer naturellement. Comme en Gaspésie où les murs et l'enrochement ont prouvé leur non-efficacité avec le temps, la meilleure façon de « lutter » entre guillemets contre l'érosion serait de redonner à la nature ce qu'elle avait avant, c'est-à-dire une pente douce sans obstacles. Notre secteur privilégie une méthode douce avec de l'ingénierie légère plutôt que de l'enrochement et de rechargements qui ne résistent pas aux assauts de la vague forte et dévastatrice et qui favorisent l'érosion derrière les roches.

1980

Les recommandations du BAPE de 1986 nous proposaient la revégétalisation de la dune. Ces recommandations ont été suivies par les gens du secteur et ont contré l'érosion de belle manière. J'ai perçu une petite ouverture dans l'étude d'impact pour les futurs travaux sur les plages. Au chapitre de « Emprunt en milieu riverain » à la page 29, je cite :

1985

« Cependant, un emprunt limité le long des zones identifiées pourrait présenter une bonne alternative pour résoudre des problématiques plus localisées. En utilisant ces zones avec parcimonie, il serait possible d'éviter les zones végétalisées et d'en réduire les impacts. »

1990

1995 C'est une ouverture comme ça, dans le futur décret, qui pourrait permettre de réparer notre
secteur Wilson. Ne serait-ce pas une belle opportunité d'expérimenter un partenariat avec
le Camping Belley, la Sépaq et les propriétaires riverains qui partagent cette même Plage
Wilson et reconnaître un statut particulier pour la préservation en permettant des travaux
légers et faciliter les démarches administratives pour approuver les travaux de la part du
2000 ministère de l'Environnement? Nul besoin de sortir une artillerie lourde pour réparer un
secteur particulier. On doit toujours viser l'amélioration de l'efficacité des pratiques
actuelles et poursuivre de nouvelles approches de stabilisation.

2005 J'ajoute également que dans le secteur Wilson, la description de notre plage et sa
particularité est très bien décrite à la page 42 de l'étude d'impact de Rio Tinto, à savoir « la
granulométrie des sédiments qui se retrouvent sur les berges, dominés par le sable fin,
s'avère peu favorable au développement de communauté basiques diversifiées et
productives ».

2010 Donc, un milieu pauvre, notre zone de marnage n'est pas très riche en nutriment. Les
travaux seraient peu dommageables pour l'écosystème. On devrait respecter ainsi les
objectifs du développement durable, à savoir; maintenir l'intégrité de l'environnement,
assurer l'équité sociale et viser l'efficience économique.

2015 Si le Programme de stabilisation des berges et la gestion des niveaux d'eau contribuent au
maintien et au développement de la valeur foncière des propriétés riveraines du Lac Saint-
Jean, comme ils le mentionnent, il ne faudrait pas que la tolérance des gens devienne
intolérante en ne respectant pas le gros bon sens qui est de réduire le niveau quand il y a
des tempêtes exceptionnelles. Ces tempêtes reviennent plus fréquemment et surprennent
2020 souvent le promoteur à agir en catastrophe ou à ne rien faire du tout.

2025 La notion de vigilance, de prévention et de prudence devrait faire partie de la gestion du
promoteur. La nouvelle entente dite « historique » serait une belle piste de solutions en
automne surtout. Un bon voisinage ne se construit pas de manière unilatérale entre
résidentiel et industriel.

2030 Comme citoyens, nous avons la responsabilité de protéger les bijoux environnementaux
et l'habitat des espèces rares de notre territoire. Ce projet se veut une acceptabilité ».

FIN DU MÉMOIRE.

LE PRÉSIDENT :

2035

Par exemple, contrairement aux plages à Saint-Gédéon, disons qui sont moins exposées aux tempêtes parce que le vent dominant vient du Nord-Ouest. Ce que j'en comprends, c'est que la Plage Wilson est relativement près de l'équilibre avec la dérive littorale. Nous on va regarder justement, est-ce que la Plage Wilson, par exemple, pourrait servir de plateforme pour tenter des projets pilote. Mais en même temps, on ne veut pas seulement dire « projets pilote », on va essayer de voir quelle sorte de projet pilote pourrait être susceptible ou avoir des chances de fonctionner dans des cas comme la Plage Wilson. On est en train de regarder ça, qu'est-ce qu'on pourra faire dans le rapport.

2040

2045

C'est une petite lueur, je ne sais pas encore qu'est-ce qu'on va conclure, on est en train de regarder. Mais disons qu'on va essayer de voir, de suggérer des approches flexibles qui permettent...

MME DIANE DIONNE :

2050

Parce que notre plage est considérée comme une plage de fond de baie, elle a été qualifiée ainsi par des biologistes du ministère de l'Environnement en 1980, et le sable se promène, il reste dans le secteur. C'est pour ça que je me dis « travaux mineurs », des fois parce qu'il y a des périodes d'érosion plus sévères comme on en a eues récemment au printemps, avec un niveau à presque 18 pieds, tout dépend de qui le dit. Mais avec les vents qui ont été additionnés à ce niveau-là, c'est sûr que là, nous, on a été attaqués.

2055

LE PRÉSIDENT :

2060

En tout cas, on va voir ce qu'on peut dire d'intelligent là-dessus pour voir, est-ce qu'on peut faire avancer un peu les choses.

MME DIANE DIONNE :

2065

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2070

Alors, je vous remercie.

2075 Alors, il est 21h05, on va faire une pause de 15 minutes. Donc, nous allons reprendre à 21h20 avec Madame Christa Berky.

PAUSE ET REPRISE DE L'AUDIENCE

2080 **LE PRÉSIDENT :**

2085 Alors, si vous voulez prendre place, on va recommencer. Et en même temps, j'en profite pour inviter Madame Christa Berky à s'avancer à la table des intervenants. Alors, on m'a indiqué que Madame Berky était sur place. Ah, je vous vois. Alors bonsoir, Madame Berky, à vous la parole.

MADAME CHRISTA BERKY :

2090 Bonsoir Messieurs, bonsoir tout le monde. Je m'appelle Christa Berky, j'habite au Domaine du Marais.

Vous êtes positionnés sur l'image. C'est une charmante image qui date de 1928 lors de la grande inondation. Ça vous donne un peu l'ampleur des dégâts qui ont été infligés à la nature.

2095 J'habite au Domaine du Marais, comme vous le voyez. Vous avez aussi le Domaine du Noroît qui est tout proche et puis vous avez la Plage Blanchette. C'est à peu près les trois composantes de cette espèce de courbe à l'intérieur de ça.

2100 Au Domaine du Marais, nous sommes environ une cinquantaine de propriétaires sur 1.5 kilomètre de distance. Ce qui m'intéresse surtout c'est le Domaine du Marais parce que c'est là que j'habite comme résidente permanente. Le Domaine-du-Noroît, il y a un résident permanent et une dizaine de chalets, vraiment chalets, la Plage Blanchette très fréquentée, évidemment il y a énormément de roulottes. Ça a été pas mal dévasté.

2105 Bon, ceci dit, je vais essayer d'y aller avec ma patte gauche ici. Ah, je pense que j'en ai passé un. Ah. Ça, c'est la tempête de 2013 au Domaine du Marais. Le niveau de l'eau était, je crois, à quelque chose comme 16.3. Le promoteur pouvait l'augmenter jusqu'à 16.5, malheureusement les glaces n'étaient pas prises. Alors, Monsieur Lefebvre, qui est là, a vu son chalet complètement englacé, si je peux dire ainsi.

2110

Vous avez la prochaine. C'était l'autre maison à côté. On voit quand même des glaces, on voit le niveau d'eau quand même un peu à gauche. Mon exposé est très, très court, ça consiste en des images et des tableaux.

2115

Là, vous voyez les glaçons et vous voyez le niveau du Lac. Malheureusement, le Lac n'a pas eu le temps de se prendre. Je ne sais pas s'il y aurait eu lieu de vérifier avec le promoteur, vérifier au moins si le Lac se prend bien. Il y a des moments où évidemment il glace plus rapidement et d'autres moments où il ne glace pas du tout. Ces changements climatiques évidemment qu'on voit apparaître tout doucement. On voit même de l'eau claire au fond. Donc, c'est évident que quand le vent... Ça, c'était le lendemain, c'est des photos que j'ai prises le lendemain, donc c'est un peu plus calme. C'est au Domaine du Marais évidemment.

2120

Le 19 mai 2014, vous voyez déjà au fond les travaux qui ont été faits en hiver 2013, c'est-à-dire en hiver 2014, janvier/février, parce que c'était urgent. Les berges, on n'en parle plus, les berges ont été complètement emportées et c'était des mesures, carrément des urgences. On voit évidemment le poste qui est installé sur ma borne de terrain, piquet de terrain. On voit Rio Tinto, en fait l'entrepreneur qui est en train d'assouplir la berge, la rendre plus confortable, l'adoucir. C'était en mai 2014. Et vous voyez où s'arrête le rechargement.

2125

2130

Donc, à partir de l'endroit où s'arrête le rechargement, le reste n'a pas été rechargé et nous sommes environ 16 personnes qui n'avons pas été rechargées. Donc, l'aspect de la plage est quand même assez bizarre quand on la voit. Je me demandais, soit dit en passant, si le ministère n'avait pas envoyé un inspecteur pour voir l'état des berges, si on pouvait se permettre de faire des travaux par zone.

2135

La prochaine, j'ai localisé le 16.5 pieds, on voit un peu les dimensions. C'est quand même 32 propriétaires qui ont été rechargés. Au fond, c'est nous, les 16, vers le fond. Et trois propriétaires de terrain au fond, près de la Route 169 que vous allez voir plus tard un petit peu. Qui ont été rechargés, ce sont trois locataires qui sont en bail, ils n'ont pas le droit de... Enfin, je ne crois pas qu'ils ont le droit de les inonder. Nous, nous avons une servitude de baignage sur les 16 propriétés.

2140

On vérifie l'élévation 16.5, je voulais savoir à quel endroit c'était. Donc, je me suis promenée de long en large évidemment sur les travaux. J'ai parlé avec les gars qui étaient là. Et puis ils étaient en train de chercher l'élévation 16.5 pieds, donc je trouvais que c'était quand même assez loin. Mais ce n'est pas moi qui ai fixé les normes de l'élévation 16.5 pieds quand même.

2145

2150

Ici, on affine la plage, on la descend tout doucement, c'était un bon travail, vraiment. La plage est immense et de toute beauté, on en était presque jaloux.

2155

Ici, la plage, il y a trois chalets près de la Route 169 et eux, évidemment, ils vont aplanir aussi, adoucir la plage là-bas au bord de la Route 164. Ça a été nivelé en mai 2014. Et ce que vous voyez dégagé, ça, c'est nous, les abandonnés en quelque sorte.

2160

Ici, le rapport de suivi 2014. Précisons que c'était écrit que dans le rapport de suivi 2014, on précise qu'un représentant du MDDELCC a effectué des inspections sur ces sites de travaux. Je ne sais pas, je me suis posée la question « Est-ce que l'inspecteur du ministère, s'il avait vu les travaux à l'état où ils ont été faits, est-ce que c'était quelque chose d'acceptable ou pas? » Enfin, ce n'était pas très joli à voir. Ça fait qu'on était assez malheureux.

2165

Nous sommes en 2015 et évidemment les 32 plages, rechargées en hiver 2014, commencent à être légèrement érodées; c'est très rapide dans ce coin-là. Comme vous voyez là où le rechargement se termine, il y a comme décalage, on est en automne 2015. Donc, c'est évident qu'il y a beaucoup plus de vent, le Lac commence à baisser, mais on a eu le temps d'avoir des ravages par rapport avec ce qui a été fait auparavant.

2170

Ici, on a eu une tempête en automne 2016 et là, vous voyez le flux et le reflux des vagues jusqu'en haut. Donc, c'est un endroit très sensible évidemment, mais je pense que ça a été identifié aussi par Rio Tinto comme étant un endroit très sensible. Il faut dire que les chalets qui sont là, ils sont très près du bord. Nous, nous sommes dans la courbe au loin. Donc déjà, en l'espace de deux ans, ça n'annonce pas tellement bien, en fait.

2175

La prochaine, l'automne 2016. Cette photo, je l'ai prise devant le chalet des trois propriétaires près de la Route 169, c'est évidemment du sable gravier qui se détache en bloc. Contrairement à nous qui sommes dans la courbe, on a remarqué pour nous que le sable est beaucoup plus fin, la vague aurait tendance à lécher plutôt la grève, plutôt que de partir en croûte comme des petits mini icebergs, tel qu'on les voit là. Parce que quand ça se détache ça, c'est des gros morceaux qui partent, donc c'est plus difficile quand c'est comme ça. Donc, il y a une question de granulométrie qui rentre en ligne de compte ici. Donc, l'érosion, c'est 2016 quand même, ça s'est fait en 2014; c'est juste deux ans. On a même parié qu'en l'espace de deux ans tout serait parti. Ça a pris trois ans.

2185

L'automne 2016, c'est toujours en automne, on a eu évidemment du bois à ramasser, c'est tempête. Vous voyez aussi un peu plus loin la courbe où on est, vous voyez l'effet que ça fait, ça fait comme une espèce de douceur. Ce que je peux vous dire, c'est que la végétation a quand

2190 même tenu le coup, ça ressemble plus à du foin là. Mais enfin on a été moins abîmé que les 32 autres et les trois premiers qui ont eu le rechargement, mais on a eu quand même des problématiques. Ça, c'est en automne 2016.

2195 Donc ça, c'est l'aspect général en 2016. On voit où le rechargement est arrêté, on voit que la plage se dessine d'une autre façon. C'est quand même bizarre de regarder une plage de cette façon-là alors qu'on a connu, avec l'ancien promoteur, une plage complètement droite. C'est que je pourrais peut-être, avant de prendre cette image-là, j'en ai peut-être contre la méthode de rechargement. C'est une méthode de rechargement que j'ai trouvé inédite parce que je n'ai jamais vu ça. Je fréquente les lieux depuis les années 1960, je connais chaque arbre dans le coin. Et
2200 l'ancien promoteur, lui, quand il venait nous recharger, il partait du bord de la Route 169 et allait jusqu'à... il couvrait tout le secteur en entier jusqu'à la Plage Blanchette, ce qui nous donnait une plage droite comme vous avez déjà vue dans les photos de Rio Tinto.

2205 Et donc, lorsque les vagues arrivaient du point de vue latéral, dominante Nord-Ouest, c'est évident que c'était moins difficile pour les plages. Le flux et le reflux, c'est tout l'ensemble de la plage qui écopait au lieu d'avoir juste une zone, c'est-à-dire qu'il y avait deux zones. C'est évident qu'il ne fallait pas être un ingénieur pour s'apercevoir que ça ne tiendrait pas le coup. On ne peut pas faire des zones de huit mètres comme ça, en laissant une espèce de masse enclavée, sans penser que tout d'un coup cette masse de sable, de part et d'autre, va se libérer et s'en aller
2210 renhausser le reste de la plage. Ça ne s'est pas produit en fait.

2215 Ça ici, c'est le bouton d'une borne inamovible qui appartient au Plan de Laliberté, dont je vous ai parlé déjà dans mon truc écrit, ça apparaît au numéro civique 149. Ici, je n'ai pas l'intention de nommer des noms de qui que ce soit. Mais c'était encastré dans une espèce de bloc de béton, j'ai eu l'occasion de le voir, il y avait un bouton là-dessus et le promoteur a enlevé le bouton. Donc, je n'ai pas su qu'est-ce qui était écrit sur le bouton en question. Donc, il faudra peut-être poser la question au promoteur pour savoir vraiment si c'était le Plan de Laliberté, si c'était lui ou si c'était quelqu'un qui avait posé ce bouton-là en question.

2220 Tout ça pour vous dire qu'en 2010, on a vu arriver une équipe de jeunes gens en Pick-up identifié à l'effigie de Rio Tinto, avec des détecteurs de métal et qui cherchaient désespérément, je pense que c'était ces bornes-là, des bornes inamovibles. Et j'étais justement avec mon directeur de l'Association et avec d'autres personnes, et on leur demandait qu'est-ce qu'ils cherchaient exactement. Alors, on leur a dit « Si vous voulez avoir les bornes de nos propriétés,
2225 on va vous dire ça, il n'y a aucun problème ». Ils nous ont dit « Non, non, on cherche autre chose ». Alors, on ne savait pas trop ce qu'ils cherchaient, mais finalement ils ont trouvé quelque chose dans ce sens-là. C'est le seul qu'ils ont trouvé apparemment.

2230 Mais là, je vais aller un petit peu plus loin, c'est la borne qu'on a trouvée, une borne officielle inamovible vraiment qui, à mon point de vue, je pense appartenait au Plan de Laliberté qui régit nous autres, notre secteur localement, la prise de mesures pour les plages et les berges.

2235 Et je vais continuer. Ça, c'est la borne 23, c'est la deuxième borne identifiée par le promoteur comme étant une borne inamovible, qui se trouve que le terrain du propriétaire 13 Domaine du Marais. Ici, j'ai douté un peu de la pertinence de cette borne de terrain, ça ressemble beaucoup plus à une borne de piquet de terrain par une firme. On voit le nom de la firme qui a planté ce piquet-là. Elle a été identifiée comme borne inamovible et je vous dirais que je ne suis pas très loin de la contester parce que je connais le Plan de Laliberté et un autre tableau que j'aimerais vous montrer par après.

2240 **LE PRÉSIDENT :**

Ce que j'aimerais savoir, si dans votre mémoire, parce que là est écoulé.

2245 **MADAME CHRISTA BERKY :**

Déjà?

2250 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est ça, le 15 minutes est passé. Ce que j'aimerais savoir, c'est ce que vous attendez de nous. C'est sûr qu'on n'a pas d'arpenteur, on ne pourra pas trancher la question des bornes d'arpentage, mais concrètement on a pu voir qu'il y avait une différence dans le rechargement. Vos attentes, ce que j'ai compris, c'est que vous souhaitez que quand il y a du rechargement, que ça soit fait de façon uniforme le long de la plage.

2255 **MADAME CHRISTA BERKY :**

Exact.

2260 **LE PRÉSIDENT :**

2265 C'est ça la principale chose que vous voulez avoir, nonobstant des questions des échanges de terrain, qu'il y ait une continuité logique dans le rechargement d'une plage.

MADAME CHRISTA BERKY :

2270 Oui, c'est ça entre d'autres choses. Et la prise de mesures des plages doivent être nécessairement prise chez nous très localement sur le Plan de Laliberté. Et cette borne-là n'est pas sur la ligne tracée par le Plan de Laliberté qui régit nos contrats et qui nous donne le 16 mètres. C'est pour ça que...

2275 **LE PRÉSIDENT :**

Parce que j'avais une copie du contrat avec moi. Mais qu'est-ce qu'on va essayer de faire, nous autres, c'est quand même de dire... C'est sûr qu'on peut se servir de certains cas d'espèce pour dire « Bien, ça devrait servir d'exemple pour faire une gestion... »

2280

MADAME CHRISTA BERKY :

Oui.

2285 **LE PRÉSIDENT :**

On pourrait dire de continuité dans une plage, une suggestion par zone en fin de compte pour les rechargements.

2290 **MADAME CHRISTA BERKY :**

C'est très localisé.

LE PRÉSIDENT :

2295

C'est certain aussi que ce que je notais également, on voyait l'érosion, le sable fin est parti, il est restait du gravillon par terre. C'est sûr que ça aussi, dans les plages qui peuvent être soumises à de l'érosion, ça existe aussi l'importance d'essayer de prendre une bonne granulométrie aussi pour le sable, quitte à ce qu'il soit un peu plus grossier. Ça risque quand même, s'il est plus grossier, ça va prendre plus d'énergie pour le faire partir.

2300

2305

MADAME CHRISTA BERKY :

2310 Mais dans nos contrats, vous avez aussi le type de granulométrie qui doit être utilisé pour les 16. Ça, c'est un tableau que j'aimerais absolument vous expliquer. Si c'est possible, est-ce que je peux aller là-bas? Juste pour vous montrer...

LE PRÉSIDENT :

2315 On peut essayer pour voir. C'est sûr que ça va peut-être être difficile à faire ensuite pour les transcriptions, mais au moins pour nous éclairer. Ça fait que je vais vous demander de conclure sur ce point-là. Ce que je vais vous demander, je vais prendre le micro qui est ici pour qu'on puisse vous entendre pour les transcriptions. Ça fait que ça va demander une gymnastique..

2320 **MADAME CHRISTA BERKY :**

2325 Ce que vous voyez en jaune là-bas, c'est une carte datée du mois de juillet 2014. Une carte qui a servi de réunion avec deux promoteurs qui sont venus chez nous, ils ont étalé cette carte-là, parce qu'on leur avait dit que nous avions un contrat et qu'il fallait prendre les mesures à partir de la ligne, non pas de la ligne de végétation que je conteste, mais la ligne tracée par Paul Laliberté que vous voyez ici. Et cette carte-là montre bien que la carte en question répondait à nos contrats. Vous avez le 11.85, la ligne de Laliberté ici, 11.85, 11.49, point 64, on ne le voit pas très bien. C'est ça, la ligne de végétation est ici, la borne que je conteste est ici, la borne 23, elle est sur la propriété de... c'est un piquet, je pense.

2330

LE PRÉSIDENT :

Le plan est-ce que vous nous l'avez envoyé dans celui-là?

2335 **MADAME CHRISTA BERKY :**

Vous l'avez sur la feuille 8.

LE PRÉSIDENT :

2340

O.K., on...

2345

MADAME CHRISTA BERKY :

Le deuxième plan, lui, lorsque les promoteurs sont partis, c'était à notre satisfaction ce plan-là parce qu'il répondait à nos contrats. Toutes les mesures étaient prises à partir du Plan de Laliberté.

2350

Le deuxième plan, avant de partir la personne en question nous a dit qu'il va y avoir un autre plan qui va être beaucoup plus récent et qui va être final. Et celui-là devrait paraître entre le 15 puis le 20 décembre.

2355

Alors, ce plan-là, malheureusement j'ai dû torturer des gens au niveau des berges pour être capable de l'obtenir. Finalement, à force de courriels et de demandes et de redemandes, je l'ai obtenu au mois de mars finalement. Et je me suis aperçue que non, ça ne va pas du tout parce qu'autant le premier correspondait à nos contrats et aux prises de mesures qui étaient exactes, autant le deuxième plan qui était l'officiel de l'officiel, plus officiel que les autres, ça n'allait pas parce que les prises de mesures étaient prises sur une supposée ligne de végétation. Vous voyez là, la borne 23 par rapport à celle-ci. Vous voyez celle-ci par rapport à celle-là et vous voyez celle-ci, elle est vraiment prise sur la ligne de végétation, ce qui n'a pas lieu d'être dans nos contrats.

2360

2365

Je pense que le promoteur voulait uniformiser un nouveau concept, un nouveau paradigme pour insérer la ligne de végétation dans les prises de mesures.

LE PRÉSIDENT :

2370

La figure, vous nous l'avez envoyée, on va pouvoir la regarder pour qu'on puisse comprendre...

MADAME CHRISTA BERKY :

2375

Oui, oui, oui, vous l'avez sur...

LE PRÉSIDENT :

Sur la clé USB?

2380

MADAME CHRISTA BERKY :

Sur la clé USB. Est-ce que je peux faire des invitations, des recommandations?

2385 **LE PRÉSIDENT :**

Ce qui arrive, c'est que déjà on a épuisé le temps parce qu'il est assez tard, puis je ne voudrais pas finir, inviter la dernière personne, genre à 11h30, c'est pour ça. On a quand même votre mémoire, on a vos recommandations, ça va être mis en ligne, ça fait qu'on va pouvoir les regarder et voir ce qu'on est capable de faire. Bien entendu, comme je vous dis, on n'est pas des arpenteurs, on ne pourra pas trancher, mais disons qu'on peut quand même se servir de votre exemple pour dire « Bien, est-ce que c'est sage de toujours essayer, qu'il y ait une logique dans le rechargement des plages, l'objectif étant de les stabiliser. »

2395 **MADAME CHRISTA BERKY :**

C'est parce que le rechargement des plages, à ce moment-là s'ils se prennent sur la ligne de végétation, les mesures sont gonflées. Donc, si elles sont gonflées, je n'ai pas droit à un rechargement et l'érosion avance, donc je perds de plus en plus mes berges.

2400

LE PRÉSIDENT :

Mais...

2405 **MADAME CHRISTA BERKY :**

Tandis que si c'est sur la ligne en haut, je serais déjà due là maintenant à un rechargement des plages.

2410 **LE PRÉSIDENT :**

Je pense qu'on a bien compris la problématique.

MADAME CHRISTA BERKY :

2415

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2420

C'est moi qui vous remercie pour votre intervention. De toute façon, on a vos coordonnées et si jamais on avait de la difficulté... En tout cas, c'est parce que j'avais regardé les documents rapidement sur votre clé USB, c'est sûr qu'il y avait beaucoup de documents qu'on avait de la

2425 difficulté pour pouvoir les traiter facilement pour les mettre en annexe de votre mémoire. Ce qu'on fait dans ce temps-là, c'est qu'on garde le dossier dans notre dossier local au BAPE puis on dit dans ce temps-là que les pièces doivent être consultées au bureau du BAPE à Québec.

2430 Des fois, on a des documents, comme des fois plans qui nous sont remis, donc on ne peut pas les numériser. Donc, encore une fois on dit qu'ils peuvent être consultés seulement au bureau du BAPE à Québec.

MADAME CHRISTA BERKY :

2435 Est-ce que je pourrais rectifier la cinquième condition?

LE PRÉSIDENT :

C'est laquelle, ça?

2440 **MADAME CHRISTA BERKY :**

La cinquième condition, j'ai posé une question lors de l'audience publique la dernière fois.

LE PRÉSIDENT :

2445 Oui, allez-y.

MADAME CHRISTA BERKY :

2450 Où est-ce que vous avez pris la ligne de végétation? J'ai posé cette question-là au promoteur. Ils m'ont dit que c'était dans le décret de la cinquième condition.

LE PRÉSIDENT :

2455 O.K.

MADAME CHRISTA BERKY :

2460 Mais j'ai trouvé la cinquième condition, il ne s'agit pas de ligne de végétation. C'est qu'on disait au promoteur et ça, c'est dans le décret de 86 « Écoutez, vous allez dorénavant inventer une méthode pour qu'on puisse suivre l'érosion des plages ».

LE PRÉSIDENT :

2465 Ça servait de référence.

MADAME CHRISTA BERKY :

2470 Ça ne voulait pas dire, ça, de mettre une ligne de végétation. Ça, ce n'est pas écrit du tout dans le...

LE PRÉSIDENT :

2475 Mais le principe était de se guider à partir des lignes de végétation pour mettre les bornes inamovibles pour pouvoir faire un suivi le plus objectif possible.

MADAME CHRISTA BERKY :

2480 Mais c'était toujours au pied de la berge et jamais autrement. Mais il y a quand même des conclusions dans leurs documents, il y a des rivages puis les bornes. Puis les bornes inamovibles sont sur la ligne de végétation alors qu'elles étaient supposées être au pied de la berge, il y a comme une confusion là.

LE PRÉSIDENT :

2485 On va regarder ça.

MADAME CHRISTA BERKY :

2490 En tout cas, vous pourrez le lire.

LE PRÉSIDENT :

2495 On va porter attention à ça.

MADAME CHRISTA BERKY :

Merci.

2500

LE PRÉSIDENT :

C'est moi qui vous remercie.

2505

Est-ce que Madame Doris Jean est ici ce soir? On n'a pas eu de nouvelles de la personne. Donc, de toute façon, si jamais la personne arrive, on la passera après. Donc, je vais inviter l'Association des propriétaires de chalet de Pointe Wilson à s'avancer. Alors, monsieur O'Bomsawin, si vous voulez bien vous présenter officiellement.

2510

M. GÉRALD O'BOMSAWIN :

Rebonsoir.

2515

LE PRÉSIDENT :

Rebonsoir.

M. GÉRALD O'BOMSAWIN :

2520

Monsieur le Président, Messieurs les Commissaires, bonsoir.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

2525

« **Donc, je suis ici devant vous en tant que président de l'Association Les propriétaires de chalet Pointe Wilson incorporé. Cette association compte 64 membres résidents ou estivants le long des rives du Lac Saint-Jean dans la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon, quartier résidentiel Wilson. Nous sommes propriétaires en tant qu'association de la plage bordée d'une dune de sable fin qui fait plus de 12 à 15 mètres de hauteur. Nos propriétés sont construites sur la partie haute de la dune avec un écartement réglementé de la crête de la dune.**

2530

Historique. À l'automne 2013, nous avons subi de sérieux dommages avec l'érosion de notre plage. Suite à la remise du rapport de notre Comité ad hoc de protection de notre plage, en assemblée générale en 2014 les membres ont voté la proposition qui suit et qui a été approuvée à l'unanimité :

2535

« **Mandater le conseil d'administration pour prendre tous les moyens nécessaires pour protéger la dune et les berges sur les terrains de l'Association des propriétaires en**

2540

fonction de l'historique et des valeurs de l'association. Si une décision majeure devait être prise en assemblée générale spéciale, une assemblée générale spéciale sera convoquée. Proposée par Monsieur Jean-Yves Deschênes et appuyée par Madame Jacynthe Larouche. Acceptée à l'unanimité. »

2545

Depuis le printemps 2014, notre plage s'était « rechargée », entre guillemets, de sable sur une largeur d'une vingtaine de mètres à partir du pied de la dune. Et ce, malgré le fait qu'à quelques occasions le niveau, maintenu à la limite du 16.50 pieds par le promoteur, voit sa force érosive augmenter jusqu'à des niveaux de 18 pieds plus ou moins, en tout cas, à mesure de la présence de grands vents pendant de très courtes périodes de temps au printemps 2014, 2015 et 2016.

2550

Le promoteur réussit au cours de ces trois années à maintenir le niveau en deçà des niveaux maximum qu'il a convenu de respecter.

2555

En tant qu'association riveraine, je parle de l'historique, donc nous demandons quand même la tenue d'une audience publique sur le Programme de stabilisation des berges 2017-2026.

2560

En tant qu'association riveraine depuis février 2015, nous participons à l'élaboration et appuyons une position commune qui parle de concilier et d'harmoniser les droits et les responsabilités collectifs, corporatifs, privés et publics; d'avoir une gouvernance démocratique et collective; de protéger le Lac avec une gestion écosystémique du bassin du Lac Saint-Jean; de favoriser la mise en valeur de l'ensemble des potentiels du Lac Saint-Jean.

2565

La position est assortie d'une suggestion de niveau pour les différentes saisons, suggestion qui représente le consensus auquel nous sommes parvenus suite à un sondage de toutes les parties prenantes. Elle est présentée ici et est encore visible sur le site Web de « Un lac pour TOUS », propriété des MRC de la région. J'ai annexé le schéma.

2570

Notez que le niveau maximum, retenu et convenu par sondages auprès de tous les usagers, ne dépasse pas en aucun temps le point de 16.0 pieds, sauf en période hivernale où il peut être de 16.50 pieds après la prise de la ceinture de glace de rive.

2575

Suite à plusieurs rencontres pour affiner la position des parties, qu'on a baptisé entretemps « les parties prenantes », les élus des MRC et leurs représentants nous confirment qu'ils travaillent sur la rédaction du mémoire et qu'il semblerait intéressant de

2580 rencontrer des représentants de Rio Tinto pour connaître leur position face aux scénarios
retenu et avoir ainsi une idée où se positionne notre scénario par rapport aux trois
scénarios proposés par le promoteur.

2585 Au début octobre 2016, Monsieur David Heurtel nous annonce la tenue d'audiences
publiques sur le Programme de stabilisation des berges; on se prépare au BAPE. À la fin
d'octobre, la procédure est suspendue et le ministre de l'Énergie et des Ressources
naturelles mandate (et je le mets entre guillemets parce que c'est le mandat tel qu'il est
écrit) :

2590 « Monsieur Mario Gosselin, sous-ministre associé aux territoires à ce ministère, pour
entreprendre une démarche et discuter des moyens possible pour gérer les eaux du Lac
Saint-Jean en vue de concilier les différents usages » Fin de la citation.

2595 Ayant demandé officiellement la tenue d'un BAPE, on nous informe par lettre de la
situation. À une rencontre plénière subséquente des parties prenantes, les représentants
des MRC et leur porte-parole nous confirment que le sous-ministre désire les rencontrer en
privé ainsi que les représentants de Rio Tinto de façon indépendante. Ils nous donnent la
garantie que si la position commune retenue devait être changée pour une raison ou une
2600 autre, qu'il s'engageait à revenir en assemblée plénière pour en discuter et qu'à priori il
n'était pas question de négocier quelque position que ce soit. On nous rappelle avec
insistance que l'embargo sur les informations vers les médias est maintenu pour ne pas
« risquer » entre guillemets de briser le consensus régional et que toutes communications
vers les médias se doivent de passer par le porte-parole unique des parties prenantes.

2605 18 avril 2017, entre guillemets « un chat sort du sac ». Lorsqu'en rencontre plénière on
nous fait la longue lecture d'une entente qui vient d'être paraphée entre les MRC, les
Premières Nations et Rio Tinto sous l'aile du sous-ministre Mario Gosselin. Questionné sur
ce qu'il advient du point numéro 1 de la position commune sur la conciliation et
l'harmonisation des droits, la réponse de tarde pas. Tous les départements
2610 gouvernementaux rencontrés parlent d'une impossibilité d'aborder ces droits et
déconseillent aux parties prenantes d'aller plus loin sur cet aspect. On vante à ce moment-
là plutôt la gestion participative retenue et on repousse à plus tard la gestion
écosystémique et la mise en valeur de l'ensemble des potentiels du Lac Saint-Jean.

2615 Questionné sur la remontée et redescente du niveau du Lac Saint-Jean à 17 pieds au
printemps sur une courte période de temps n'excédant pas 12 jours, il nous est impossible
de connaître la partie prenante qui l'a suggérée au nom des milieux humides. Plusieurs des

2620

riverains n'acceptent pas ce changement majeur compte tenu du fait que les périodes d'érosion majeure se sont produites quand le Lac était à des niveaux avoisinant les niveaux de 16.5 pieds.

2625

Peine perdue. Une conférence de presse convoquée pour le lendemain à Mashteuiatsh réunit les représentants des MRC, des Premières Nations et de Rio Tinto annonçant une entente historique appuyée d'un consensus régional et d'une acceptabilité sociale sans précédent.

2630

Le lendemain, à Radio Canada Saguenay-Lac-Saint-Jean, à l'émission L'heure de pointe avec Monsieur Jean-Pierre Girard, le premier ministre Philippe Couillard est en entrevue sur l'entente annoncée en conférence de presse. Je cite ici quelques-unes de ses paroles de l'entrevue et je ne fais pas de sélection dans ce qui est dit, ça peut être lu très bien actuellement, mais je tiens à vous signaler que je ne ferai pas de contraction. Le premier ministre qui parle :

2635

« On a un résultat qui enfin va faire école. Un joueur majeur, Rio Tinto, a une entente avec les élus des MRC concernées et les Premières Nations. Il faut saluer cette entente qui a deux volets : d'abord le niveau de l'eau et un mode de gestion participative. C'est une nouvelle façon de procéder qui va faire des petits au Québec. D'abord là-dedans, il n'y a rien qui retire quelque droit que ce soit à Rio Tinto. Vous connaissez l'importance de l'entreprise pour notre région, le modèle que nous avons devant nous est très satisfaisant. Il y aura un BAPE, mais avec une entente des parties prenantes comme celle-là, je pense qu'on peut être assez optimiste pour une issue favorable. »

2640

Jean-Pierre Girard, le commentateur de Radio-Canada dit :

2645

« Est-ce qu'on peut penser que votre intervention a été déterminante dans ce dossier? »

2650

Le premier ministre répond et je cite textuel, je n'ai pas tronqué rien :

2655

« Je crois que oui, mais je ne voudrais pas m'en attribuer le seul mérite. Je pense que l'ensemble des partenaires, les élus des MRC, les Premières Nations et Rio Tinto voulaient trouver une façon plus positive de s'engager là-dedans. Je pense qu'on l'a trouvée ».

2660 **Maintenant 2, démobilisation. Monsieur le Président, Messieurs les Commissaires, j'aimerais porter à votre attention que l'an passé en vue du BAPE, j'avais questionné**
2665 **autour de moi, notamment lors de rencontres avec d'autres associations, et de nombreuses personnes étaient intéressées à présenter des mémoires. Suite aux paroles du premier ministre le 19 avril 2017, plusieurs personnes se sont désistées en mentionnant que « Déjà la personne qui aura la décision finale sur le décret, nommément le premier ministre (les gens disent ça) il s'était déjà fait une thèse sur le dossier, donc ça ne donnait plus rien de venir donner notre opinion devant la Commission. »**

2670 **Niveau maximum, 1991 à 2017. Monsieur le Président, Messieurs les Commissaires, je suis désolé de ce long préambule. Je considère qu'il était nécessaire pour ramener devant cette Commission les propres paroles de Monsieur Claude Chamberland, vice-président Énergie et électrolyse Alcan Aluminium limitée, telles que reportées dans le journal Le Lingot du vendredi 19 janvier 1996 lors de la signature du premier renouvellement du Programme de stabilisation des berges. Je cite ce qui est écrit là :**

2675 **« En ce qui concerne le scénario de gestion des niveaux des eaux du Lac Saint-Jean, la position de Alcan est claire. Ce scénario sera conforme aux exigences de l'entente de 1986 qui vient d'être renouvelée et pour éviter toute ambiguïté, Claude Chamberland a rappelé que le scénario actuel, soit un niveau maximum de 16.50 pieds le printemps, de 16 pieds du 24 juin au 1^{er} septembre et de 16.5 pieds à l'automne sera maintenu ». J'ai mis en annexe ce document-là.**

2680 **« On sait qu'en 1991, monsieur Chamberland avait diminué le niveau maximum autorisé par le décret en 1986 qui était de 17.5 pieds pour le ramener à 16.50 pieds suite aux dommages trop importants occasionnés aux berges du Lac Saint-Jean. » En annexe, j'ai mis l'extrait du décret de 1986 qui mentionne que le niveau 17.5 pieds est comme un**
2685 **niveau maximum à ne pas dépasser lors des crues du printemps.**

2690 **Niveau maximum à 17 pieds. Monsieur le Président et Messieurs les Commissaires, vous comprendrez que ma préoccupation porte sur le niveau de 17 pieds du printemps, qui est apparu donc je ne sais pas où, et qui augmente de façon substantielle la possibilité que notre plage soit érodée significativement s'il y a présence de grands vents pendant cette période.**

2695 **L'épisode du printemps 2017, qui vient de nous causer l'érosion autant qu'à l'automne 2013, nous donne un bon exemple de ce 1% que ça puisse arriver dans ces temps-là aux dires du promoteur, ici même devant cette Commission. Bon, j'en comprends que ce 1%,**

2700 **boule noire tirée d'un chapeau, on devrait maintenant être chanceux et éviter de piger l'érosion pour les 99% du reste du temps. À moins qu'un événement exceptionnel arrive, hors du contrôle du promoteur qui dit lui-même qu'il ne contrôle que 25% des apports au printemps. Je ne suis pas certain d'avoir la bonne formule pour rassurer les riverains de mon association.**

Harmoniser les droits. Monsieur le Président, Messieurs les Commissaires.

2705 **L'harmonisation des droits détenus par le promoteur est, à mon avis, au centre de toute la dynamique entourant le niveau du Lac Saint-Jean. En effet, il semble impérieux d'harmoniser les droits pour tenir compte de la réalité des années 2020 qui viennent. En prenant compte de tous les changements qui sont survenus autour du Lac Saint-Jean depuis l'année 1926, date de la mise en service de la centrale de l'Île Maligne, une loi, un décret, ça se change.**

2710 **Je voudrais aussi donner un exemple pour illustrer mon propos. Lors de la construction d'une route en 1926, on ne sentait pas le besoin de mettre une limite de vitesse obligatoire mais la bienséance demandait qu'en approchant un cheval sur la route, on klaxonnait un peu en l'approchant pour ne pas le surprendre et l'effrayer.**

2715 **Plus tard, pavage oblige, une limite de vitesse à 60 milles à l'heure a été installée, 90 kilomètres à l'heure. Aux abords de la route, on voit construire des maisons, se greffer un village, on doit ralentir la vitesse et on limite celle-ci à 50 kilomètres à l'heure. Tous doivent s'y conformer et c'est pour le bien de tous. Même l'ambulancier qui circulait autrefois à pleine vitesse sans restriction aucune, lui aussi doit se conformer à la règle. Même s'il a vraiment une urgence, il est autorisé à passer outre la règle mais à ce moment-là, il allume ses gyrophares, active sa sirène, conduit aussi rapidement qu'il le peut, mais demeure en alerte car il passe à travers un village.**

2725 **Si on rapporte cet exemple au niveau des droits consentis au gestionnaire par le gouvernement, on est à même de constater qu'il a conservé le droit de 1926 de maintenir le niveau du Lac à 17.5 pieds et même plus haut en situation exceptionnelle sans que personne ne puisse y redire et que lui seul est dûment autorisé pour effectuer des travaux sur le pourtour du Lac, tout ça couvert par un décret qui semble immuable. Le gestionnaire est en quelque sorte au-dessus de la Loi sur l'environnement tant et aussi longtemps qu'il demeure à l'intérieur des limites du Programme de stabilisation des berges. À moins que la vraie question soit « Devrait-on plutôt investir dans une compagnie qui fabrique de poches de sable? », c'est ce que les gens nous mentionnaient il y a trois semaines.**

2735

Monsieur le Président, Messieurs les Commissaires, nous demandons qu'un regard juridique sérieux soit jeté sur les droits concédés en 1926 au gestionnaire du Lac Saint-Jean afin d'en harmoniser les termes pour permettre aussi de rééquilibrer les forces en présence, notamment les riverains qui semblent peser bien peu dans la balance.

2740

La signature historique de l'entente en fait foi. À ma connaissance, elle s'est faite sans l'accord des riverains et des représentants des riverains même ont démissionné.

2745

Droit de recours. Nous avons consulté, il semble que notre cause de dommages dus à l'érosion pourrait s'inspirer de la jurisprudence du cas de Ciment Saint-Laurent à Québec qui, entre guillemets, « détenait un droit que ses voisins considéraient comme abusif » et qui a été gagné de longue lutte après 1 000 000 \$ investi et plus de 12 années de bataille juridique.

2750

Nous n'en sommes pas là encore et espérons concilier et harmoniser les droits en accord avec les Claude Chamberland de ce monde, qui utilisent leur gros bon sens.

2755

**Je vous laisse là-dessus, Monsieur le Président, je n'ai pas 1 000 000 \$ à investir et honnêtement au pire de ces 12 ans, je serai probablement très loin du bord du Lac dans une CHSLD en espérant qu'un préposé vienne m'aider à changer ma couche. »
FIN DU MÉMOIRE.**

Merci.

2760

LE PRÉSIDENT :

2765

Alors merci, Monsieur O'Bomsawin, pour votre mémoire et de finir sur une touche d'humour effectivement. C'est bien certain, on voit que vous avez été insatisfait du déroulement des négociations, mais j'aimerais plutôt me concentrer... Encore une fois, c'est la question des droits, beaucoup de gens disent d'éclaircir les droits. C'est sûr qu'on a fait venir des ministères, quoi que les gens en disent, bien les trois ministères... Parce qu'on a aussi demandé par écrit l'avis du **MAMOT**, les lois s'appliquent pleinement.

2770

Maintenant, ce que moi j'en comprends parce que je fais carrément allusion à Ciment Saint-Laurent. Ce que j'en comprends, c'est plus une question reliée au Code civil que reliée à différentes lois, le Code civil du Québec autrement dit. Loin de moi l'idée de... Ici, je ne peux pas suggérer d'aller ou pas ou « Non, il ne faut pas que vous poursuiviez » ou « Vous allez poursuivre », ce n'est pas ça l'idée.

2775 Mais ma perception à date de ce que j'entends, oui, les gens disent « Rio Tinto a des droits très étendus ». Éclaircir les droits, d'après moi, c'est plus de dire, soit de négocier, renégocier des droits parce que le Code civil, ce qu'il dit souvent, c'est « Les gens, essayez de vous entendre ». Si ça ne s'entend pas, et bien il faut que vous vous adressiez à un juge. Effectivement, le Code civil, c'est toujours ça l'approche « on s'entend ou si on ne s'entend pas, on va voir un juge ».

2780 Alors, c'est certain que les gens se posent des questions, mais je ne sais pas ce qu'on va dire dans le rapport. Mais pour l'instant encore, on a de la misère à percevoir « éclaircir les droits » mais quels droits exactement et de quelle façon. Là, ce qu'on voit plutôt c'est que les gens disent « Est-ce que Rio peut venir éroder mon terrain ou pas quand je suis propriétaire? » Déjà, 2785 on est beaucoup plus précis, à moins que j'aie une servitude...

Pour moi, quand je lis les questions de servitude de baignage à l'intérieur des servitudes de baignage, ce que le promoteur a expliqué, c'est greffer le droit d'éroder dans la servitude de baignage. De la façon qu'il nous avait expliqué ça, il a dit « Dans certains cas, j'ai acheté des 2790 terrains et dans d'autres cas, les gens préféreraient garde le terrain. Je leur ai donné une compensation financière, bien ça fait plusieurs années de ça, à ce moment-là la personne conserve son terrain mais il y a une servitude de baignage avec un contrat ». Ce que j'en comprends, c'est que la personne aurait pu décider de dire « Je vends le terrain ».

2795 Dans d'autres cas, on voit que la servitude de baignage arrête à 17.5 et puis là, il y a des gens qui sont en propriété. De ce que j'ai compris, c'est le cas de la Plage Wilson. Effectivement lorsqu'il y a du dommage sur votre propriété, ça veut dire ou bien vous vous entendez et ça veut dire si vous ne vous entendez pas que ça se ramasse devant les tribunaux. C'est un peu ça que le Code civil dit tout le temps, mais je ne sais pas comment régler ça, cette problématique-là. 2800 C'est sûr qu'on dit toujours que c'est préférable d'essayer de s'entendre.

Je pense qu'à la Commission, on a pu voir via la présentation des MRC, qu'il y avait des Comités, qu'est-ce que ces Comités-là pourraient jouer comme rôle pour essayer de faire de la conciliation, que tout le monde soit satisfait, autant le promoteur, et puissent mettre en place des 2805 mesures efficaces et tout en satisfaisant les attentes de riverains. C'est un peu ça le défi, je pense, qui se dessine à ce stade-ci.

Mais pour moi, comme je vous dis, c'est relié plus au Code civil que d'autre chose.

2810

M. GÉRALD O'BOMSAWIN :

2815

Monsieur le Président, je comprends votre prudence. Je tiens juste à vous signaler une chose. Si dans le décret, il y avait un endroit où est-ce que ce n'était plus marqué 17.5 pieds mais 16.50 pieds, on ne serait pas tous ici, il n'y aurait plus personne qui serait là dans le décret. Du tout, du tout, personne. Mais à cause du fait que c'est possible d'aller à 17.5 pieds, c'est là que sont tous les dommages, c'est là qu'est le problème.

2820

Maintenant, le promoteur a le droit, c'est son droit, il va le conserver, c'est bien sûr. Puis si on avait suivi les recommandations du BAPE de 1986 et que le niveau maximum avait été placé, la pancarte de vitesse, soit placé à 15.5 pieds, on ne serait pas encore ici et vous ne seriez pas là non plus. Vous n'auriez pas de job et moi non plus.

2825

LE PRÉSIDENT :

Mais la Commission n'a pas recommandé 15.5. La Commission a dit que selon le paradigme de l'érosion, le niveau maximal idéal serait de 15.5 pieds.

2830

M. GÉRALD O'BOMSAWIN :

Voilà.

2835

LE PRÉSIDENT :

Mais ça voulait dire pas de niveau, par exemple minimal l'été, ça voulait dire... Même la Commission parlait de monter 17.5 au printemps pour assurer un marnage de 2 pieds. Dernièrement, j'ai vérifié. Par exemple, la Commission recommandait un marnage printanier de 2 pieds. Actuellement, si on se fie aux données, le marnage parce que je prends les médianes, c'est 9 pouces. Avec le scénario M, ça serait 1.2 pied, donc on gagnerait encore. Mais on est encore loin de la recommandation de la Commission d'avoir un marnage printanier de 2 pieds pour la faune.

2840

2845

Donc, ça voudrait dire, quand on parle de consensus, est-ce que par exemple pour la villégiature, la navigation, est-ce que les gens sont prêts à faire sauter le niveau minimum de 14 pieds au nom de la faune? Je ne suis pas certain encore.

2850

Voyez-vous ce que ça soulève? C'est comme un peu on pousse quelque chose, mais ça pousse d'autre chose plus loin

M. GÉRALD O'BOMSAWIN :

2855 Vous comprenez très bien qu'il faut qu'il y ait une harmonie qui soit faite et l'harmonie n'est pas là, c'est ça qui est extrêmement...

LE PRÉSIDENT :

2860 Les intérêts, il y a plusieurs paradigmes. La navigation veut telle chose, les villégiateurs veulent telle autre chose, les plages; ça devient compliqué. Mais il reste que si effectivement il y a des gens qui sont brimés sur leur propriété, bien ça soulève d'autres problématiques.

M. GÉRALD O'BOMSAWIN :

2865 Le mémoire sert à nous exprimer, alors eux viendront s'exprimer aussi.

LE PRÉSIDENT :

2870 C'est ça.

M. GÉRALD O'BOMSAWIN :

2875 Puis là, et bien à vous de trancher.

LE PRÉSIDENT :

Nous, on va nommer les enjeux...

2880 **M. GÉRALD O'BOMSAWIN :**

À vous de recommander, devrais-je dire.

LE PRÉSIDENT :

2885 On va exprimer les enjeux et qu'est-ce que ça soulève comme enjeux le scénario M et d'autres scénarios, qu'est-ce que ça soulève comme enjeux. Le paradigme faunique, qu'est-ce qu'il demande, lui? Il demande la variabilité saisonnière, la variabilité interannuelle. Ça vient, à prime abord, en conflit avec ce que les gens veulent avoir comme niveau estival par exemple.

2890

M. GÉRALD O'BOMSAWIN :

2895 Mais les gens en arrière de moi qui voulaient placer des mémoire, mais qui ont dit qu'ils ne voulaient pas placer des mémoires, eux ne disent pas que le premier ministre parlait des milieux fauniques, il parlait de l'industrie puis que c'était une très belle industrie dans la région puis on ne veut pas leur enlever les droits, tout simplement. Ça, il ne faut pas l'oublier. Ça fait qu'on est pas dans la même planète dans ce temps-là.

2900 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça. Mais il reste que ça soulève toutes sortes de questions...

M. GÉRALD O'BOMSAWIN :

2905 Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

2910 ... comment réussir à concilier les intérêts de chacun, ce n'est pas évident. Mais du côté de la Plage Wilson, on prend acte de ça.

M. GÉRALD O'BOMSAWIN :

2915 D'accord.

LE PRÉSIDENT :

2920 Comme j'ai dit tout à l'heure, on va essayer de voir si on peut être imaginatif puis proposer des choses qui, comme je disais, en mettant notre grain de sel, pour essayer de, tenter.

M. GÉRALD O'BOMSAWIN :

2925 En autant que vous ne mettez pas le grain de sable.

LE PRÉSIDENT :

Le grain de sel.

2930

M. GÉRALD O'BOMSAWIN :

Merci infiniment.

2935

LE PRÉSIDENT :

Je vais maintenant inviter Monsieur Donald Pilote et Madame Martine Gagnon.

2940

M. DONALD PILOTE :

Je suis seul, ma blonde est gênée un petit peu.

LE PRÉSIDENT :

2945

Très bien, donc vous êtes Monsieur Donald Pilote. À vous la parole.

M. DONALD PILOTE :

2950

Oui. Écoutez, on va gagner du temps. Moi, ça va être moins long que les autres. Mais je me rends compte que les gens de la Plage Wilson sont très bien représentés, je suis de la Plage Wilson aussi.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

2955

« Alors, Messieurs les Commissaires, Monsieur le Président, bonsoir. Mon nom est Donald Pilote, je suis résident du bord du Lac depuis plus de 20 ans, mais j'ai profité du Lac toute ma vie. Donc, je suis la deuxième génération, un peu comme monsieur O'Bomsawin et un peu comme plein de gens qui vivent à la Plage Wilson et j'ai commencé à me baigner dans ce lac-là, je portais encore une couche, ça fait que ça fait bien longtemps. Puis je le vois, je me lève, je le regarde puis je me couche le soir puis il est devant moi. Je suis aussi également conseiller municipal de ce beau quartier, qui est le quartier Wilson, principalement composé de riverains. Je parle également au nom de ma conjointe Martine Gagnon car on a rédigé cette opinion-là tous les deux.

2960

2965

D'entrée de jeu, je pense qu'on peut affirmer que les parties en présence ce soir ne considèrent pas le Lac Saint-Jean de la même manière. Pour RTA, le Lac est un réservoir qui lui permet de générer l'hydroélectricité pour ses usines. Alors que pour tout le reste des utilisateurs, le Lac est un mode de vie. Pour nous, ce n'est pas qu'un bassin

2970 hydrographique. Pour la population en général c'est aussi un attrait touristique. C'est des
attrait sportifs, culturels d'envergure. D'ailleurs, le tourisme est la quatrième industrie en
importance dans notre région, c'est 3 700 emplois, 1 000 entreprises et 250 000 000 de
retombée économique, quand on veut parler de retombée économique.

2975 Comme des milliers de riverains, nous avons bien évidemment observé que les
changements climatiques ont un impact majeur sur le comportement du Lac. Comme je
vous dis, ça fait quand même un bout que je le fréquente, le Lac. Donc, on a vu beaucoup
de changements depuis quelques années.

2980 Nous avons également observé l'impact négatif de certaines actions du Programme de
stabilisation des berges, posées par RTA. En effet, le rechargement des plages qui
consiste, pour cette entreprise, à ajouter des matériaux qui ne correspondent pas du tout
au matériel original et vient perturber l'écosystème naturel du Lac. On parle ici d'un sable
2985 contenant de la poussière de glaise et des gravillons qu'une fois soumis aux vagues du
Lac, se dissout en partie dans l'eau et rend l'eau du Lac opaque. Il ne reste ensuite que les
gravillons, ce qui est très loin de nos belles plages de sable fin tant vantées dans les
publicités orchestrées par les associations touristiques régionales. Quelle n'est pas la
surprise des visiteurs de constater avec déception que les promesses qu'on leur a faites,
sont bien loin de la réalité et qu'ils repartent de leurs vacances au Lac non pas avec du
2990 sable dans leur gougounes, mais avec de la garnotte dans leurs gougounes.

Pour tous les utilisateurs du Lac, ces travaux représentent donc un potentiel important de
nuisance qui affecte grandement la qualité vie au bord du Lac, perturbe l'écosystème et
nuît à notre industrie touristique, de la restauration à l'hôtellerie en passant par le
2995 cyclotourisme, les festivals, la pêche sportive et j'en passe.

Considérant l'importance d'éliminer ces travaux de rechargement qui détruisent
l'environnement naturel de cette magnifique richesse qu'est le Lac Saint-Jean et de
préserver son intégrité, nous demandons que le niveau du Lac ne dépasse jamais 15.5
3000 pieds, printemps, été, automne. À ce niveau, au fil des ans et des soubresauts de Dame
Nature, nous avons observé que les berges demeurent intactes. Donc, élimination des
travaux de rechargement. Ce que l'on ne brise pas, on n'a pas besoin de le réparer.

3005 Pour arriver à cette paix écologique et sociale, le travail en cogestion de RTA avec les
parties prenantes doit être retenu et priorisé. Ainsi toute une équipe de citoyens avec l'aide
des professionnels de la multinationale veilleront sur le comportement du Lac et
préviendront les catastrophes.

3010

**Nous manifestons tous dans cette salle, j'ose l'espérer, une grande considération pour ce joyau naturel qu'est le Lac Saint-Jean. Ayons donc la vigilance et le souci de poser les bons gestes pour le protéger. »
FIN DU MÉMOIRE.**

3015

M. DONALD PILOTE :

Merci de votre attention.

3020

LE PRÉSIDENT :

Nous vous remercions pour votre témoignage et comme on l'a dit, on va essayer de voir pour la Plage Wilson, par exemple, si on peut utiliser la Plage Wilson comme exemple de projet pilote, en fait de voir ce qu'on peut faire.

3025

M. DONALD PILOTE :

O.K.

3030

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie.

3035

Je vais maintenant inviter la Fédération des propriétaires riverains de Saint-Gédéon. Donc, j'ai le nom de Monsieur Pierre Audet. Donc, Messieurs, bonsoir, si vous voulez vous nommer les deux pour les fins de la transcription.

3040

M. PIERRE AUDET :

Président de la Fédération des riverains de Saint-Gédéon.

3045

M. GRATIEN MARTEL :

Gratien Martel, résident de Saint-Gédéon et trésorier de l'Association de la Fédération des riverains.

LE PRÉSIDENT :

3050 Alors, à vous la parole.

M. PIERRE AUDET :

3055 Merci aux patients qui sont encore là.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

3060 « Introduction. Depuis plusieurs années, depuis les premières consultations citoyennes de Rio Tinto en octobre 2014 pour le renouvellement du décret du Programme de stabilisation des berges du Lac Saint-Jean jusqu'à tout dernièrement, la Fédération des associations de propriétaires riverains de Saint-Gédéon a suivi avec intérêt le développement et le cheminement pour la réouverture de ce programme. Pour alléger, on va l'appeler « Fédération des riverains de Saint-Gédéon », on va raccourcir un peu.

3065 L'intérêt est d'autant plus grand puisque le prochain décret aura une incidence directe sur la qualité de vie de nos associations membres. Au cours des dernières années, plusieurs rives de ces associations ont été affectées par des répercussions dans la gestion du Lac et de ses berges. Celles-ci ont été malmenées et les correctifs ont souvent été discutables.

3070 Espérant que les quelques pages qui composent notre mémoire, exprimeront les sentiments de nos membres et permettront d'avoir un impact sur le prochain Programme de gestion de ce magnifique plan d'eau.

3075 L'organisme. Pour faire une présentation rapide, on a été fondé en avril 86. Les objectifs c'était de regrouper les différentes associations de propriétaires de chalet de la municipalité de Saint-Gédéon; représenter aussi auprès des gouvernements et des corporations publiques ou privées, tel que Alcan, les intérêts de ses membres; favoriser à l'intérieur de la municipalité de Saint-Gédéon le développement touristique sur les berges et autres sites adjacents du Lac Saint-Jean; et aider ses membres au point de vue technique et leur fournir l'information pertinente.

3085 La Fédération des riverains de Saint-Gédéon représente 19 associations qui comptent près de 500 membres propriétaires et locataires vivant, pour la majorité, au bord du Lac Saint-Jean. La Fédération a un siège au CA de l'organisme Riverains Lac Saint-Jean 2000 et participe aux différents dossiers qui touchent à la représentation et la défense de

l'ensemble des riverains au niveau de la région. La Fédération est aussi membre de la Corporation du Petit Marais de Saint-Gédéon, secteur dont la protection de ce milieu est très importante pour la qualité de notre Lac.

3090

Notre participation. Pour connaître les différents enjeux du prochain Programme de stabilisation du Lac Saint-Jean, la Fédération des riverains de Saint-Gédéon a participé comme membre au Comité technique de Rio Tinto pour le prochain Programme de stabilisation des berges du Lac Saint-Jean; comme membre au Comité de transition de Rio Tinto pour l'application du Programme actuel; comme invité aux différentes assemblées d'information du Comité des parties prenantes pour la gestion durable du Lac Saint-Jean. Et comme participant au mémoire de Riverains Lac Saint-Jean 2000, c'était moi qui étais le participant.

3095

3100

Gestion participative du milieu. Au cours des dernières années, il a été grandement question d'appliquer une gestion participative pour le prochain Programme de stabilisation des berges du Lac Saint-Jean. La Fédération des riverains de Saint-Gédéon est en accord avec la notion d'implication du milieu dans la gestion du Lac Saint-Jean. Nous vous soulignons que cela contraste beaucoup avec la participation qui était en place au cours des derniers décrets. Trop souvent, les riverains ont été seuls à souligner ou à critiquer la gestion du Lac Saint-Jean, ce sont eux qui subissent les conséquences directes des humeurs de ce plan d'eau régional et de sa gestion.

3105

3110

Recommandations sur le Comité de gestion. Considérant l'importance que sont les riverains dans la gestion du Lac Saint-Jean, nous demandons qu'un siège soit réservé au Comité supérieur de la gestion du Lac. Il est pour nous impensable que les riverains soient perçus comme des simples utilisateurs du Lac Saint-Jean. Ce sont leur développement du secteur, leur apport économique, leur résidence, leurs loisirs, leur travail et souvent leurs rêves qui sont directement liés à la gestion du Lac Saint-Jean.

3115

Ignorer ou éviter la participation des riverains au Comité de gestion, à la table de gestion au premier niveau, nous soulignerait que les nouvelles orientations du Comité de gestion n'ont pas la notion participative dans un contexte social, mais plutôt serait à saveur technique, scientifique, économique et politique. Nous avons dans notre région des associations, des fédérations ainsi qu'une association régionale qui s'appelle Riverains Lac Saint-Jean 2000 qui feraient de très bons représentants des riverains.

3120

Niveau du Lac Saint-Jean. Les derniers échanges entre le Comité des parties prenantes et Rio Tinto, avec la participation du gouvernement du Québec, ont permis de monter une

3125

planification sur les minimum et maximum à respecter au cours de l'année. Nous sommes heureux de voir l'abaissement du niveau à 15.5 pendant l'automne. Toutefois, nous avons une réserve et une inquiétude sur le niveau du printemps qui, pendant une durée de 12 jours, atteindra le niveau maximum de 17. Un tel niveau accompagné de vents aurait des conséquences négatives importantes aux rives du Lac Saint-Jean. Tout juste cette année, nous avons tous vécu une hausse extraordinaire du Lac Saint-Jean à un niveau exceptionnel, soit près de 18 pieds.

3130

3135

Des plans de mesures d'urgence ont été mis en place et plusieurs secteurs et résidences ont été affectés par cette crue des eaux. Mais cela n'est rien aux conséquences possibles si cette hausse du Lac Saint-Jean aurait été accompagnée de vents même de faible vélocité. C'est assuré que les berges auraient été grandement brisées et des vents printaniers, bien il y en a. Une réflexion doit être faite et voir une révision de cette portion de période du niveau du Lac.

3140

3145

Corrections et réparations des berges. La formation d'un comité au niveau de la gestion du Lac Saint-Jean avec une notion participative du milieu apporterait une dimension différente de celles vécues au cours des dernières années. Les corrections et réparations, qui étaient souvent le résultat de négociations et règlements directs entre le promoteur et les propriétaires, pourront maintenant être analysées par un groupe avec l'assentiment du secteur, soit l'Association riveraine de ce même secteur ou la Fédération qui est en place.

3150

Politiques et révision de la gestion immobilière de Rio Tinto. Même si cet élément n'est pas mentionné dans le prochain Programme de stabilisation des berges du Lac Saint-Jean, nous croyons qu'il est essentiel et important que cela soit présenté dans le cadre de ces audiences et à cette tribune.

3155

3160

Un peu d'histoire. Les historiens rapportent qu'une loi spéciale, pour mettre la compagnie Duke-Price en possession des terres inondées, a été adoptée en 1927 par l'assemblée législative du Québec. Des compensations devant, en contrepartie, être versées aux propriétaires affectés, surtout des cultivateurs. Cette compagnie sera par la suite acquise par Alcan qui bénéficie des droits et assume les responsabilités liées aux ententes antérieures. Alcan a accordé l'usage et l'utilisation de la plupart de ces terres à ces mêmes agriculteurs. Depuis, différentes formes d'entente sont en cours, des baux emphytéotiques, privilèges d'accès et autres, permettant des transactions entre villégiateurs tout en limitant l'usage des sols à des fins de plaisance et/ou de construction par les riverains.

3165 **Le contrat social implicite, qui s'est tissé au cours des années entre Alcan et la région, a été**
entériné par le gouvernement puisque Alcan a été épargné de la nationalisation de
l'électricité au début des années 60. Comme ce contrat social fonctionnel paraissait
3170 **satisfaire la population et Alcan jusqu'à ce qu'une fusion intervienne avec la multinationale**
Rio Tinto en 2007. De même s'il a signé une convention de continuité de 35 ans avec le
gouvernement du Québec, remet en cause le fonctionnement et la gestion de ses relations
avec les utilisateurs à peine 10 ans après la transaction.

3175 **Droits des riverains. Ce contrat social n'est pas qu'une simple relation entre un bailleur et**
un locataire puisqu'initialement Alcan ne cherchait pas à tirer profit de ce patrimoine
immobilier. Alcan se bornait à louer les terres à un prix symbolique afin de maîtriser
contractuellement l'affectation des sols et de se protéger contre les poursuites éventuelles
3180 **liées à l'exploitation du bassin hydroélectrique du Lac Saint-Jean. Les récentes déclarations**
des représentants de Rio Tinto laissent entendre que les ententes antérieures, tacites ou
contractuelles, ne seront pas reconduites et que des changements devront être apportés
aux conditions actuelles des baux.

3185 **Nos demandes. Les riverains souhaitent, tout comme Rio Tinto, revoir les conditions du bail**
actuel afin de le moderniser et l'adapter aux conditions qui seront déterminées par le
gouvernement du Québec suite aux audiences du BAPE, par le renouvellement des droits
de Rio Tinto. Toutefois, cette nouvelle entente devra clairement établir que la concession
3190 **d'usage des sols est maintenue selon l'affectation définie initialement selon les données**
historiques. De plus, les dommages et inconvénients que pourraient subir les riverains ou
locataires sans dédommagement, devront se limiter aux conséquences de ce qui sera
contenu dans le décret gouvernemental. La gestion des baux ne doit pas être dissociée de
l'exploitation du bassin hydroélectrique du Lac Saint-Jean.

3195 **En conclusion. Les membres de la Fédération des riverains de Saint-Gédéon sont heureux**
de pouvoir s'exprimer et de vous apporter certains de leurs commentaires et inquiétudes à
propos du prochain Programme de stabilisation des berges du Lac Saint-Jean.

S'il vous manque des renseignements, on est ouvert à vous répondre.
FIN DU MÉMOIRE.

3200 **M. PIERRE RENAUD :**

Merci beaucoup, Monsieur Audet. Par rapport au niveau du 17 pieds, ce que je comprends, c'est que le scénario M qui a été analysé fait votre affaire, sauf la période de 12 jours?

M. PIERRE AUDET :

3205

Les membres que j'ai rencontré ou qui nous ont appelés puis qui ont fait des commentaires, c'est la portion de 17 pieds qui apporte une certaine inquiétude.

M. PIERRE RENAUD :

3210

O.K. Vous considérez aussi... Parce qu'on a entendu dans la première partie de l'audience puis dans l'étude d'impact...

M. PIERRE AUDET :

3215

Oui.

M. PIERRE RENAUD :

3220

... il y a eu des simulations de faites sur les 25 dernières années, 23 dernières années...

M. PIERRE AUDET :

3225

23 dernières années, oui.

M. PIERRE RENAUD :

3230

Puis c'est un événement qui se produit 7 fois dans 23 ans; ça veut dire à peu près 1 année sur 3. Vous considérez ça aussi, c'est un risque qui n'est pas acceptable pour vous?

M. PIERRE AUDET :

3235

Écoutez, on travaille avec un nouveau Programme de stabilisation des berges, on travaille avec des nouvelles balises et à l'intérieur de ça, on ne peut pas empêcher les gens de s'exprimer. Puis dans le fond, le niveau des riverains n'est pas le même d'un endroit à un autre, d'un bâtiment à un autre, d'un terrain à un autre. Ça fait que pour certains, il va y avoir plus d'inquiétude, d'autres un peu moins, c'est tout à fait normal.

3240

Mon travail, en tant que président, c'est si je n'en fais pas mention, je ne fais pas mon travail de représentant de ce secteur. Mais même à l'intérieur de Saint-Gédéon même, les

caractéristiques sont différentes entre les pages de Saint-Gédéon, les rives du Rang des îles e d'autres secteurs.

3245

M. PIERRE RENAUD :

Merci beaucoup.

3250

LE PRÉSIDENT :

On va probablement poser une question, adresser une question à Rio Tinto en lien avec le fameux 17 pieds pour savoir quelles sont les conséquences hydrauliques de cette marge de manœuvre-là que le promoteur a parce qu'on voit que dans la saison actuelle, il gère au maximum 16.5 mais concrètement quand on regarde la médiane, ce n'est pas à 16.5, c'est un peu en bas de ça. En montant à 17, même s'il l'atteint rarement comme prétend mon collègue, ça donne une marge de manœuvre au niveau de quantité d'eau à retenir et à relarguer par après.

3255

3260

C'est parce qu'on voit, quand on regarde le scénario M qui est l'exploitation 1992-2015, le 23 ans, on voit que le scénario M, quand on regarde finement, c'est pour ça qu'on a demandé des figures additionnelles qu'on a reçues vendredi passé d'ailleurs, quand on regarde une règle, c'est sûr que... Dans le réel, 1992-2015, dans ce coin-là, on voit que le niveau estival du Lac, la médiane est à 15.4. Avec le scénario M, la médiane n'est plus la même, elle est à 15.2, il y a 2 pouces de moins. Puis ça, c'est malgré le fait que le promoteur pourrait monter à 17.

3265

Mais la question qu'on se pose quand on voit, c'est qu'il veut baisser le Lac moins vite au mois de septembre pour la question de la navigation. On voit que ça, c'est peut-être lié le 17. Le fait qu'il y a 2 pouces de moins au niveau estival, retenir de l'eau pour la relarguer en septembre, peut-être que le promoteur, je ne le sais pas, j'hypothèse ça...

3270

M. PIERRE AUDET :

Um-hum.

3275

LE PRÉSIDENT :

... peut-être que le processeur du Réservoir Péribonka, il se gère un peu différemment pour pouvoir, pour essayer d'avoir un peu plus d'eau en septembre pour essayer de maintenir le niveau en haut de 13 pieds jusqu'au 21 septembre. Mais tout ça m'apparaît quand interrelié. Donc, est-ce

3280

que baisser le 17, revenir à 16.5, est-ce que ça a un impact, on pourrait dire de plusieurs semaines consécutives par après? C'est la question que je me pose.

3285 C'est pour ça qu'on va adresser une question à Rio Tinto, à savoir si ça reste à 16.5, puis on garde le scénario M pareil, ça veut dire quoi ça au juste? Parce que des fois on est dans des niveaux de subtilité.

M. PIERRE AUDET :

3290 Um-hum.

LE PRÉSIDENT :

3295 On va essayer de voir c'est quoi les impacts de ça. On va poser la question. Un autre point, j'aimerais revenir là-dessus, c'est quand vous parlez pour vous, qu'il y ait un représentant pour le Comité de gestion qui est à mettre en place par les MRC.

M. PIERRE AUDET :

3300 Oui.

LE PRÉSIDENT :

3305 C'est bien certain, on peut voir qu'à prime abord c'est important qu'il soit bien représentatif. Je ne sais pas encore, on n'a pas posé la question au maire tout à l'heure. Est-ce que c'est les membres du Comité, les 23 membres qui vont élire? Il y a des membres obligatoires, il y a trois membres optionnels, alors j'imagine qu'il va y avoir un mode électoral, on va souligner l'importance d'avoir une représentativité.

3310 **M. PIERRE AUDET :**

3315 Oui. À cela, il va y avoir trois membres qui vont être choisis. La raison pour laquelle je parle des riverains, c'est tout simplement que si on regarde la popularité qu'il y a eue dans la consultation citoyenne en 2014, les salles étaient bondées de citoyens riverains. Dans le fond, ces gens-là avaient un intérêt pour le prochain décret qui allait s'annoncer.

Si on regarde aussi dans les rencontres des parties prenantes, les rencontres d'information, les salles sont majoritairement des riverains qui sont là.

3320

Si on regarde aussi dans des comités que Rio Tinto avait faits pour le Programme de stabilisation des berges et pour la portion entre le prochain décret, l'actuel, c'est des riverains majoritairement qui ont toujours été présents et qui sont restés au sein de ces comités-là. Ces gens-là, ça a été un élément de déclenchement.

3325

Ça fait que dans le fond, le Programme de stabilisation des berges qu'on est en train de travailler, il est pour qui puis il est pour quoi? Dans le fond, il y a des riverains à peu près partout et lorsqu'on fait des catégories avec les bateaux, la navigation, on dit la pêche, avec le CLAP, on dit le récréotouristique et aussi avec les plages, dans tout ça il y a des riverains. Il y a des riverains qui ont des bateaux, il y a des riverains qui, dans le fond, sont des promoteurs qui ont investi très gros. Puis dans le fond, ils sont aussi importants ou ils sont participants à une chambre de commerce.

3330

3335

Ça fait que dans le fond, il y a une unité, il y a un dénominateur commun qui s'appelle « les riverains ». Et je trouverais désolant que dans le fond qu'on ne prenne pas cet exercice-là pour réunir et de se servir des riverains comme levier pour trouver une solution équitable et juste dans ce prochain décret-là.

3340

En en plus, c'est que si on prend l'ensemble des organisations qui sont représentées, c'est tous des salariés, c'est tous des gens qui ont des carrières, qui sont dans des organisations. Dans le cas des riverains, c'est des bénévoles, c'est des gens qui travaillent par le soir. Il y a peut-être un petit peu de cœur à l'intérieur de ça, mais je trouve que c'est un élément très important dans la prochaine représentativité. Puis on passerait peut-être à côté de quelque chose si il va en arriver à être seulement que de vivre avec les conséquences de décisions de groupes externes.

3345

LE PRÉSIDENT :

3350

Soyez assuré que je suis personnellement d'accord avec vous, il faut qu'il y ait une bonne représentativité dans les comités. Ça serait logique effectivement qu'il y ait des représentants de riverains, il y a tellement de riverains autour du Lac. On peut dire « Bien, il faudrait aussi un représentant de la sensibilité écologique, riverains, citoyens », peut-être aussi un côté économique, je le sais pas. Mais il reste que ce n'est pas nous qui allons décider, mais on peut dire que c'est sûr que ça serait souhaitable que ça soit le plus représentatif possible. Bien entendu, nous, on n'est que consultatif, ce n'est pas nous qui décidons.

3355

M. PIERRE AUDET :

Non.

3360 **LE PRÉSIDENT :**

Mais votre suggestion, je trouve une bonne logique à ça.

3365 **M. PIERRE AUDET :**

O.K.

LE PRÉSIDENT :

3370 Alors, je vous remercie pour votre mémoire.

M. PIERRE AUDET :

Merci.

3375

LE PRÉSIDENT :

Maintenant, nous avons un dernier participant, Monsieur Denis Trottier. Alors, Monsieur Trottier, vous n'étiez pas annoncé; je vous donne 10 minutes.

3380

M. DENIS TROTTIER :

Ah, j'étais annoncé, j'ai téléphoné à la Commission, on m'a dit que je passerais ce soir.

3385 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui, c'est ça. Ce qu'on a comme règle, c'est que les gens devaient nous signifier jusqu'au 25 mai. Quand on est capable, on accepte les gens qui ne se sont pas annoncés, mais on leur donne 10 minutes.

3390

M. DENIS TROTTIER :

Je vais essayer de faire le plus rapidement possible, j'ai coupé déjà dans mon texte 5 minutes, mais bon.

3395

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

3400

« Dans ma vie, j'ai occupé différentes fonctions, dont celle de maire de Péribonka, le préfet de la MRC Maria-Chapdelaine, de député de Roberval, mais ce soir c'est à titre personnel de citoyen et d'amoureux du Lac Saint-Jean que je m'adresse à vous.

3405

Ça fait 65 ans que je demeure au Lac Saint-Jean, que j'y navigue, que je m'y baigne, que j'admire son magnifique panorama, mais également que je me choque lorsque je vois disparaître ou mutiler une partie de ses rives.

3410

Cela a commencé tout jeune alors qu'avec mon père, nous fréquentions l'Île aux Pins, située à l'embouchure de la Rivière Mistassini. J'aurais pu la décrire, j'ai des photos, d'une longueur de 1 200 pieds par 400 pieds de large; elle est complètement disparue. La même chose pour les plages sur lesquelles j'allais près de chez nous. La même chose pour le Lac Askin, et cetera.

3415

Et tout ça finalement, c'est que c'est avec ces images-là que j'ai participé aux premières audiences du BAPE des berges du Lac Saint-Jean en 1985. Je m'en rappelle très bien de ces audiences parce que j'étais président du Conseil régional d'environnement du Saguenay-Lac Saint-Jean et c'était le Conseil qui avait initié la demande.

3420

Ce fut une très grosse audience avec beaucoup de mémoires de présentés, c'est-à-dire une centaine. Nous avions mis beaucoup d'espoir dans le rapport de la Commission et nous n'avons pas été déçus. La Commission avait alors recommandé toute une série de mesures, dont une baisse du niveau du Lac de même que la mise en place d'un Comité de gestion élargi.

3425

Malheureusement, le gouvernement libéral de l'époque, qui venait de prendre le pouvoir, a décidé de ne pas donner suite à ces recommandations, préférant suivre les recommandations des lobbyistes de l'Alcan plutôt que celles du BAPE. On s'est fait avoir, à l'époque, par la compagnie Alcan qui avait quand même un certain attachement à la région.

3430

Quand on voit la nouvelle compagnie Rio Tinto qui a démontré à plusieurs reprises un certain mépris envers les régionaux, accompagnée d'un gouvernement libéral qui prend sa défense, je peux vous dire, Messieurs les Commissaires, que la confiance est mince en ce qui regarde des résultats positifs à venir. Ce n'est pas en vous qu'on n'a pas confiance, c'est envers les gens qui vont prendre les décisions finales. La confiance c'est quelque chose qui se gagne avec des paroles, mais surtout avec des gestes concrets.

3435

3440 À l'heure où l'image sociale et environnementale des entreprises devrait être des plus importantes, cela ne semble pas une préoccupation de Rio Tinto qui s'entête à mettre de l'avant une gestion coloniale de ses établissements. Plutôt que de reconnaître que le Lac Saint-Jean est un bien commun dans lequel elle a certains droits, elle continue de mettre de l'avant l'idée que c'est un réservoir privé acquis légalement en 1922, dans lesquels on tolère et accommode parfois les Autochtones à condition qu'ils nous fassent des mamours.

3445 Dans toute cette histoire-là, je peux vous dire qu'on dit qu'il y a beaucoup de juridique, mais c'est d'abord et avant tout un problème politique, politique et économique. On a une compagnie qui n'a pas été nationalisée en 1962 parce qu'elle avait 10 000 jobs. Aujourd'hui, on parle de 3 000 et on s'en va vers 2 000 jobs. Le « deal » il n'est plus bon, ce n'est pas une question juridique, c'est une question politique et économique et j'en passe.

3450 Je vais parler un peu de l'érosion. Je consens aisément que régler des problèmes d'érosion n'est pas une mince tâche et qu'il faudra pousser plus loin les expérimentations pour trouver les bonnes solutions pour chacun des problèmes. Mais je n'accepte pas que la principale raison pour ne pas baisser le niveau du Lac soit que la compagnie perde quelques mégawatts de production et l'argent qui va avec. Au moment où l'on dispose d'immenses surplus d'hydroélectricité et ce, pour plusieurs années, il me semble qu'il devrait y avoir une solution de ce côté.

3460 Par ailleurs, pourquoi accepterions-nous que Rio Tinto ne perde pas un sou ou presque sur la vente de surplus d'électricité à Hydro-Québec, électricité dont elle n'a pas besoin, alors que nous comme région, nous avons perdu et nous continuerons de perdre dans les années futures des centaines de millions de dollars. Le « deal » n'est pas bon.

3465 De plus, concernant le niveau, mon père qui était un passionné de bateaux et qui ne faisait rien sans que ce soit droit et d'équerre, comme il le disait, a toujours soutenu que le niveau du Lac n'était pas bon. D'après lui, le niveau de 17.5 actuel équivaut à 18 pieds de l'ancien niveau. Sa preuve en est son quai de ciment construit au début des années 1960. Avant d'en déterminer la hauteur, nous sommes allés à Roberval voir l'échelle officielle du niveau du Lac. Il a alors photographié l'échelle pour être sûr d'avoir le bon niveau.

3470 Revenus chez nous une heure plus tard, il s'est fait deux lignes sur le garage : une ligne avec le niveau à Roberval et une ligne indiquant le 17.5. Il s'est même fait une échelle de niveaux semblable à celle de Roberval. Il a fait alors son quai en conséquence, en l'élevant de 6 pouces au-dessus de 17.5. Ce printemps, lorsque le niveau a été annoncé à 17.5, l'eau embarquait par-dessus son quai, ce qui n'était pas le cas dans les années 60 et 70.

3480 Vous allez peut-être me dire qu'un expert indépendant a déterminé que le niveau était bon. Si c'est le cas, je vous répondrai que même un expert indépendant peut se tromper et qu'en matière de mesures, j'aime mieux me fier à mon père qui était d'une précision extrême avec des mesures au millième de pouce.

3485 Concernant les travaux visant la protection des berges, on a eu droit depuis 60 ans à toutes sortes d'expérimentations à partir de rechargement de sable avec la drague, opérées en passant par les déversements de milliers de tonnes de gravier et de roches de toutes les grosseurs. Dans certains cas, il y a eu de bons résultats, mais c'est loin d'être parfait. À force de jouer aux apprentis sorciers et d'essayer les techniques qui coûtent les moins cher pour la compagnie, non seulement a-t-on fait fâcher certains riverains, on a contribué à modifier les niveaux d'eau à certains endroits comme dans le baie en face du chalet chez mon père qui s'est envasé.

3490 Cela a même contribué à modifier les courants le long de la Pointe à Langevin, de laquelle on a vu des photos tout à l'heure. Cette pointe, qui était stabilisée depuis quelques dizaines d'années, est en train de disparaître parce qu'il y a un nouveau canal profond de 50 pieds qui n'existait pas auparavant et qui s'est creusé tout près de la rive, et qui la gruge à grande vitesse et ce, malgré le fait que Rio Tinto a déversé des quantités énormes de pierres l'an dernier.

3500 Tant que la compagnie n'ira pas à la source du problème, rien ne tiendra. Mon père disait « La solution est dans le problème. Lorsque l'on voit comme il faut le problème, la solution nous apparaît ». Force est de constater que Rio Tinto ne voit pas le problème comme il faut. Il faut qu'elle étudie les impacts de ses divers travaux sur la dynamique des courants.

3505 Par ailleurs, il se produit parfois des dommages collatéraux dont on n'avait pas prévu la présence. Prenez par exemple, la pose de tas de pierres sur les plages de Pointe Taillon près de Péribonka, entre le Lac Askin - qui est maintenant disparu - et l'Île Bouliane. Rio Tinto a fait ces travaux pour protéger la mince bande de terre qui sépare le Lac de la lagune. D'une part, ces travaux ont été faits un peu trop tard et d'autre part, ce n'est pas très esthétique d'y intégrer dans un Parc national de conservation.

3510 Qui plus est, c'est en train de répandre des pierres un peu partout alors qu'il y avait auparavant un beau fond de sable sans danger pour les pieds. La compagnie n'a pas fait exprès pour que la pierre se répande, mais elle n'a pas prévu ce qui pourtant était prévisible. Je m'explique. Dans les tas de pierres, il y en a de toutes les grosseurs, des petites, de moyennes et des grosses. Lorsque Rio Tinto relève le Lac à l'automne pour

3515

accumuler des réserves, la glace prend autour des roches. Au printemps au coup d'eau alors que la glace n'est pas toute fondue, une partie des roches se mettent à flotter, emprisonnées par la glace et finissent par retomber un peu plus loin lorsque la glace fond.

3520

Pour corriger ce problème, il faudrait que les roches soient enveloppées dans un gabion, une autre technique qui corrige la situation. Il faudrait également que la compagnie ait pour objectif, non seulement l'efficacité des moyens utilisés, mais également un souci constant d'intégration au paysage, ce qui n'est pas le cas.

3525

Quelques mots maintenant sur l'Île Bouliane qui porte ce nom en l'honneur des derniers habitants de l'île qui l'avant achetée de mon arrière-grand-père Auguste Gagé qui, lui-même, avait acheté ces terres de même que les terres environnantes à Augustin Normand, un français qui en avait fait une ferme modèle au début des années 1960.

3530

Tout d'abord, il faut dire que l'île n'était pas vraiment une île du temps où ma grand-mère y habitait dans les années 1910 à 1920. Elle m'a raconté qu'il n'y avait qu'un petit ruisseau qui traversait l'île de biais et qu'avec un simple madrier, elle pouvait l'enjamber. Il y a trois ans, j'ai retrouvé à l'eau basse les traces de ce petit ruisseau de même que les assises d'un mini pont qui l'enjambait. Il était environ à 100 pieds de la rive de l'île actuelle. Ce qui n'était qu'un petit ruisseau, est aujourd'hui devenu un large passage d'environ un kilomètre suite au relèvement des eaux et de l'érosion qui s'en est suivie.

3535

Au début des années 1900, le français Paul-Augustin Normand, dont j'ai parlé tout à l'heure, avait fait l'acquisition de tous les lots à l'extrémité de la Pointe Taillon, et avait de grandes ambitions agricoles. Il a eu jusqu'à 125 employés qui étaient sous la direction d'Onésime Tremblay, celui-là même qui deviendra le chef des contestataires du relèvement des eaux du Lac Saint-Jean. Il fit amener le téléphone jusqu'au bout de la Pointe, ce qui permit à de nombreux colons qui étaient situés en amont, d'avoir droit à ce service de luxe à l'époque. Gagnant de nombreux prix....

3540

3545

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Trottier, je vais vous demander de conclure s'il vous plaît.

3550

M. DENIS TROTTIER :

Ça fait 30 ans que j'attends pour vous dire ce que j'ai à dire. J'aurais souhaité un petit peu plus d'ouverture.

3555 **LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, on n'a pas beaucoup de règles, on est très flexible. On demande aux gens de nous annoncer d'avance, ça prend 5 minutes, les gens avaient plusieurs semaines pour annoncer leur intention de mémoire. Vous auriez eu plus de temps. On est flexible.

3560 **M. DENIS TROTTIER :**

3565 J'ai annoncé mon intention de mémoire, je me suis fait inscrire et je croyais qu'on allait m'avertir à ce moment-là des dates, et cetera. Et on me dit que c'est moi qui fallait que je trouve les informations par moi-même. Il y a peut-être un petit peu d'amélioration qui pourrait être fait à ce niveau-là.

LE PRÉSIDENT :

3570 Bien, vous pourrez remplir le questionnaire. Nous, on prend les intentions de mémoire qu'on avait reçues le 25 mai, puis on fait le calendrier, on essaie de faire de la place quand on est capable. Les gens qui ne s'étaient pas annoncés, mais à ce moment-là, on demande leur collaboration pour être équitable avec ceux qui se sont annoncés d'avance, plusieurs semaines d'avance. Là, il fallait que... je vous demande 10 minutes. Alors, je vous ai laissé votre 10 minutes
3575 et je vous demanderais de conclure s'il vous plaît.

M. DENIS TROTTIER :

3580 Je vais finir avec mes recommandations, il y en a 10.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

3585 **« Que l'on reconnaisse que le Lac Saint-Jean est un bien commun qui doit être géré collectivement par le biais d'un Comité paritaire formé de représentants de riverains, de représentants municipaux et régionaux, et de la compagnie.**

Que l'on cesse de déverser du gravier sur nos plages de sable et que l'on interdise la pose de pierres à moins qu'elle ne soit faite sous forme de gabion.

3590 **Que l'on mette de l'avant un Programme de nettoyage des berges et des plages à l'eau basse.**

3595

Que l'on maintienne le niveau du Lac à un niveau minimum de 14 pieds et d'un maximum de 16 pieds l'été et de 15.5 pieds à l'automne.

3600

Que l'on procède à une étude évaluant les différents scénarios des impacts, allant d'une diminution partielle de l'Île Bouliane jusqu'à sa disparition et ce, tant pour le secteur de Vauvert que celui de Péribonka, de même que pour le reste du Parc de la Pointe Taillon.

3605

Qu'une nouvelle redevance soit instituée et versée aux MRC, compensant les désagréments et problèmes causés par l'érosion, la présence de glace plus tard au printemps, le refroidissement de l'eau de la Péribonka et autres problèmes liés à l'utilisation du Lac comme réservoir.

3610

L'abandon des droits de baignage en haut du niveau 17.5, dont Alcan ne s'est jamais servi, ça devrait être aboli tout simplement.

Des excuses publiques à Onésime Tremblay et à toute sa famille pour tous les torts qu'on leur a causés et la construction d'un monument en son honneur, célébrant sa droiture, son courage, sa ténacité et son amour du Lac Saint-Jean.

3615

La mise en place d'un réseau de quais à différents endroits autour du Lac Saint-Jean, qui pourraient contribuer à diminuer l'érosion tout en favorisant l'accessibilité au Lac tant pour la pêche que pour l'observation comme on en voit couramment aux États-Unis. Ce réseau de quais devrait être financé conjointement par la compagnie et le gouvernement du Québec.

3620

Et enfin, le partage des redevances actuelles liées à l'exploitation des ressources hydrauliques perçues par le gouvernement, à pourcentage égal 50/50, entre la région et l'État québécois. Ce pourcentage permettrait notamment de compenser en partie les nombreux emplois et retombées économiques qui ont été perdus dans les dernières années et qui reconnaîtrait les MRC comme étant de véritables maîtres d'œuvre de leur destinée en matière d'aménagement du territoire.

3625

**Voilà quelques éléments qui nous permettraient de regagner la confiance, tant envers le gouvernement et l'entreprise, tout en diminuant les problèmes d'érosion des berges. »
FIN DU MÉMOIRE.**

3630

Merci, Monsieur le Président et Messieurs les Commissaires.

LE PRÉSIDENT :

3635 Alors, c'est moi qui vous remercie, Monsieur Trottier.

Donc, on m'avait indiqué qu'on avait une autre personne qui voulait passer, Monsieur Bouchard qui voudrait faire une intervention non annoncée. Donc, je donne pour l'intervention verbale de Monsieur Bouchard, 10 minutes encore une fois.

3640

C'est important de le mentionner. Dans le cas de Monsieur Trottier, il nous l'avait annoncé en début de séance, j'ai vu son nom, alors que monsieur Bouchard...

M. DENIS TROTTIER :

3645

Je l'avais annoncé, j'ai téléphoné au ministère.

LE PRÉSIDENT :

3650

Quand?

M. DENIS TROTTIER :

3655

Cette semaine, que j'allais passer cette semaine.

LE PRÉSIDENT :

3660

On m'en a informé tout à l'heure que vous vouliez faire une intervention verbale. Alors, c'était ça; c'était non annoncé. C'est l'information que j'avais. Donc, vous n'étiez pas à notre horaire.

Maintenant, est-ce que Monsieur Bouchard est ici? J'avais un Monsieur Bouchard qui voulait passer tout à l'heure. Non, Monsieur Bouchard a quitté, alors on avait quelques minutes pour passer Monsieur Bouchard. Donc, Monsieur Trottier était le dernier intervenant qui était cédulé ici ce soir.

3665

Donc, nous allons mettre fin à la séance de ce soir. Nous allons reprendre demain après-midi à compter de 13h. Donc, ce qui est prévu à l'horaire, nous avons 9 interventions qui sont prévues demain après-midi. Alors, je vais vous souhaiter une bonne fin de soirée.

3670

SÉANCE AJOURNÉE AU 14 JUIN 2017 À 13 h

3675

3680

Je soussignée, CINDY LAVERTU, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen d'un enregistrement audio fait hors de mon contrôle, le tout selon la loi.

3685

ET J'AI SIGNÉ :

3690

Cindy Lavertu

CINDY LAVERTU, s.o.

Membre du tableau des sténographes officiels

3695